



Earth Observation Consulting Services

**REALISATION DE LA MISE A JOUR DE LA
BASE DE DONNEES REGIONALE
D'OCCUPATION DU SOL
2014 - 2019**

GRILLE D'INTERPRÉTATION

Août 2021

111 – Libellé : Tissu urbain continu

Code : 111	Libellé : Tissu urbain continu	
UMC : 5000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : Utilisation du cadastre DPGI
Classes mères :	1 – TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS 11 – Zones urbanisées	

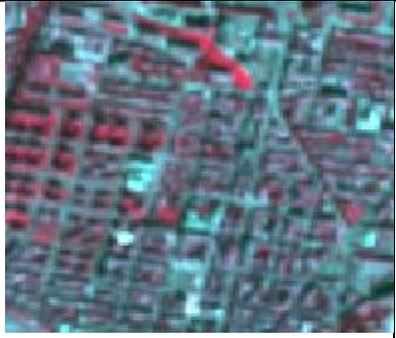
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Espaces urbains continus, denses et compacts.	
Exclusion :		
Seuils :	Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes représentent plus de 80 % de la surface totale.	
Aide PIAO :	Visuelle	Peu ou une absence de végétation (seule présence de végétation linéaire). Forte proportion de bâtiments et un réseau viaire très resserré.
	Contexte	Ces zones correspondent le plus souvent aux centres-ville ou centres anciens d'une agglomération.
	Confusion, omission	Le 112, car dans les grandes villes, même le cœur peut être assez aéré.
	Données exogènes	Cadastre DPGI : Analyse de l'extraction du bâti en dur de la couche bâti par calcul de la distance moyenne des 5 bâtiments les plus proches. Extraction des parcelles contenant du bâti à l'exception des parcelles >25000 m ² . Regroupement des parcelles multiples, puis attribution de la distance moyenne aux parcelles. Seuillage, traitement des UMC, regroupement. Corrections manuelles pour raccrocher au réseau routier ou inclure des zones intermédiaires. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par croisement des nouveaux traitements cadastraux et l'OCS2014 avec reprise manuelle de certains polygones.

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

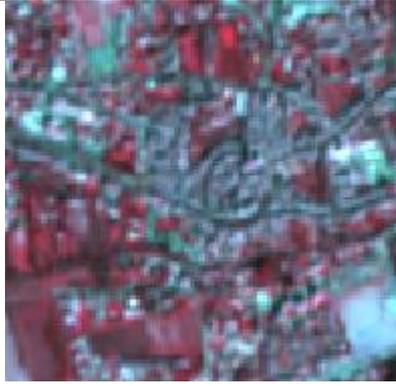


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

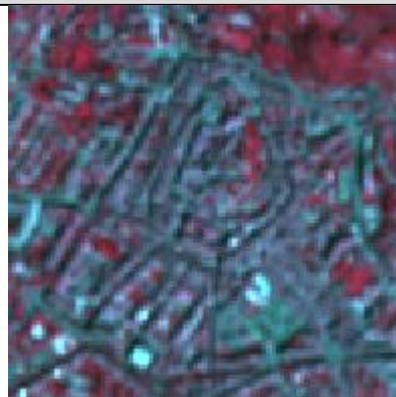


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000

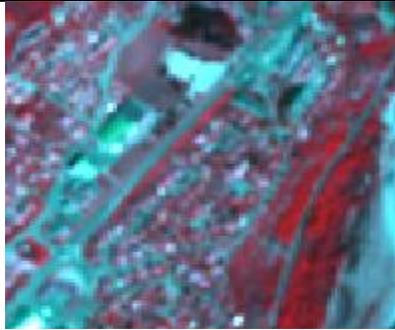


Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

112 – Tissu urbain discontinu

Code : 112	Libellé : Tissu urbain discontinu	
UMC : 5000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : Utilisation du cadastre DPGI
Classes mères :	1 – TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS 11 – Zones urbanisées	

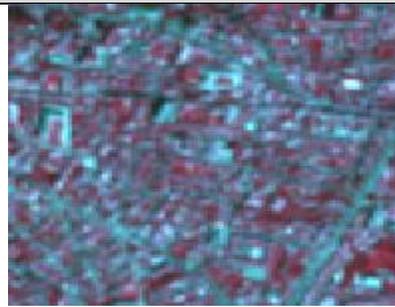
EXEMPLE : pavillonnaire lâche

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Immeubles collectifs, lotissements, zones pavillonnaires pouvant inclure des habitations individuelles et des jardins.	
Exclusion :		
Seuils :	Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement organisées de manière discontinue, recouvrent entre 50 % et 80 % de l'espace, et coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu.	
Aide PIAO :	Visuelle	Généralement pavillonnaire ou zone de barres HLM. Ce sont les critères de distance (entre les habitations) et le ratio de surface en dur/végétalisé qui définissent cette classe.
	Contexte	Extension urbaine périphérique au centre-ville structurée par des bâtiments.
	Confusion, omission	Le 111 si la densité est à la limite du seuil. Le 121 si les grands bâtiments ne sont pas des HLM, mais des bureaux ou administrations.
	Données exogènes	Cadastre DPGI : Analyse de l'extraction du bâti en dur de la couche bâti par calcul de la distance moyenne des 5 bâtiments les plus proches. Extraction des parcelles contenant du bâti à l'exception des parcelles >25000 m ² . Regroupement des parcelles multiples, puis attribution de la distance moyenne aux centroïdes des parcelles. Calcul d'images de densité par rapport aux centroïdes des parcelles construites. Seuillage, traitement des UMC, regroupement. Corrections manuelles pour raccrocher au réseau routier ou inclure des zones intermédiaires. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par croisement des nouveaux traitements cadastraux et l'OCS2014.

AUTRE EXEMPLE : pavillonnaire dense

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : résidences



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

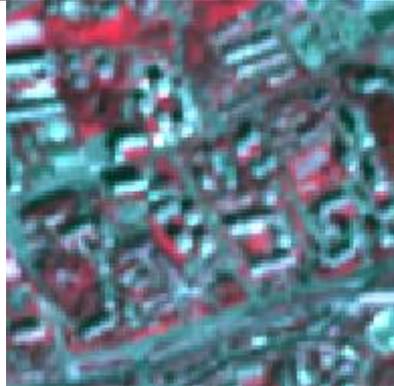


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : tours type HLM



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

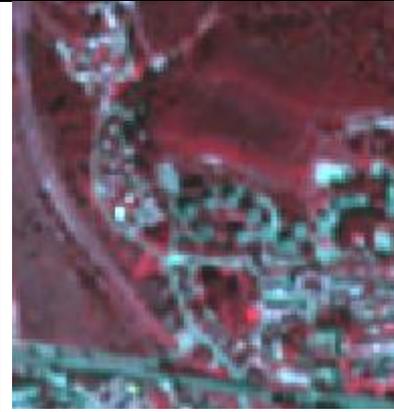


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : village aéré.



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : transition 112 - 113 difficile à trancher



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

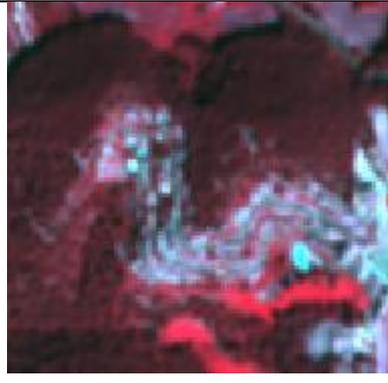


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

Les maisons sont jointives, mais relativement aérées.

AUTRE EXEMPLE : pavillonnaire lâche dans de l'urbain en zone industrielle



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

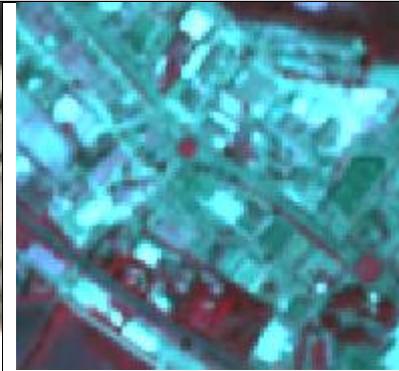


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

Il reste souvent des portions de pavillonnaire dans les zones industrielles. Malgré le peu de maisons, il est préférable de choisir la classe 112 (très urbaine) à la classe 113 (plutôt rurale) alors que les critères de densité et d'éloignement sont contradictoires avec les règles.

AUTRE EXEMPLE : villages étirés en montagne



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

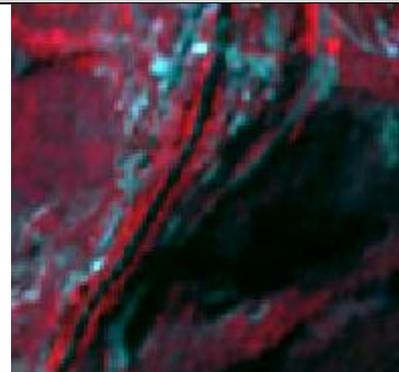


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

Les villages de montagnes suivent le relief et sont donc étirés, mais il s'agit bien du cœur de village.

113 – Espaces de bâti diffus et autres bâtis

Code : 113	Libellé : Espaces de bâti diffus et autres bâtis	
UMC : 5000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : Utilisation du cadastre DPGI
Classes mères :	1 – TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS 11 – Zones urbanisées	

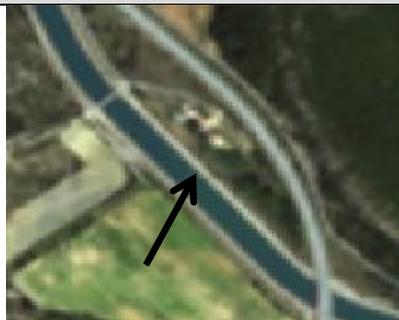
EXEMPLE : habitations isolées

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Comprends les extensions récentes des noyaux villageois, les hameaux et l'habitat agricole dispersé comprenant des bâtiments d'exploitation ou des abris. L'agricole < UMC peut y être incorporé.	
Exclusion :		
Seuils :	Groupement d'habitations et bâtiments	
Aide PIAO :	Visuelle	
	Contexte	Bâtiments annexes dispersés dans le milieu rural ou le milieu naturel correspondant au phénomène de mitage.
	Confusion, omission	Les bâtis qui n'entrent pas dans les paramètres de sélection ne sont pas retenus
	Données exogènes	Cadastre DPGI : Analyse de l'extraction du bâti en dur de la couche bâti par calcul de la distance moyenne des 5 bâtiments les plus proches. Extraction des parcelles contenant du bâti à l'exception des parcelles >25000 m ² . Regroupement des parcelles multiples, puis attribution de la distance moyenne aux centroïdes des parcelles. Calcul d'images de densité par rapport aux centroïdes des parcelles construites. Seuillage, traitement des UMC, regroupement. Corrections manuelles pour raccrocher au réseau routier ou inclure des zones intermédiaires. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par croisement des nouveaux traitements cadastraux et l'OCS2014 avec reprise manuelle de certains polygones.

AUTRE EXEMPLE : maison ou ferme isolée

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : maisons isolées



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : chalets en montagne



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

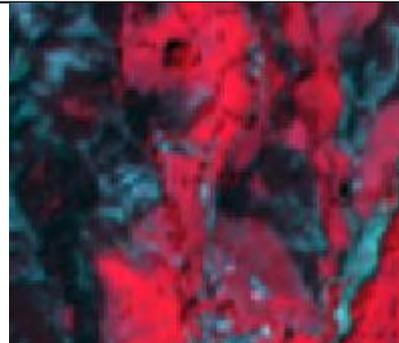


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000

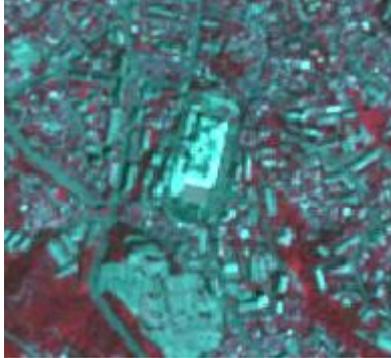


Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

121 – Zones d'activités et équipements

Code : 121	Libellé : Zones d'activités et équipements	
UMC : 5000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	1 – TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements	

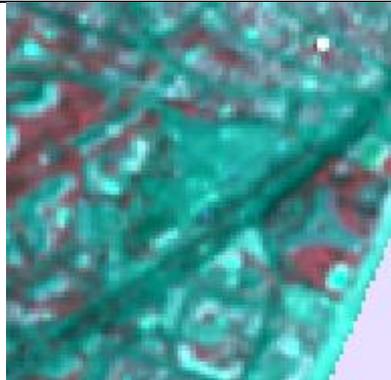
EXEMPLE : hôpital

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Bâtiments et surfaces associées des industries, transports logistiques. Comprends également les équipements collectifs publics comme privés (écoles, les hôpitaux, les bases militaires, les cinémas, les universités, les casernes, les musées...) à destination ou au service du public. Sont également incluses les infrastructures de gestion/distribution des réseaux d'eau, d'énergie, de télécommunication ou de traitements pouvant être distinguées.	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	Zones le plus souvent asphaltées et composées de grandes surfaces de bâtiments, de parking ou de stockage desservies par de grands axes routiers ou ferroviaires.
	Contexte	Correspond aux zones industrielles, logistiques, commerciales et d'activités autrement dit l'ensemble des pôles économiques situés en zone urbaine ou en périphérie. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO.
	Confusion, omission	Domaine agricole ou de loisir si aucune base de données pour les identifier
	Données exogènes	Pour 2014 et 2019 : Couche ACTIVITE de la BD TOPO de l'IGN >> Entités « Administratif, Enseignement, Gestion des eaux, Industriel ou commercial, Santé » du champ attributaire NATURE. SCAN 25

AUTRE EXEMPLE : supermarché

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

La délimitation comprend également les accès et parkings.

AUTRE EXEMPLE : site militaire



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

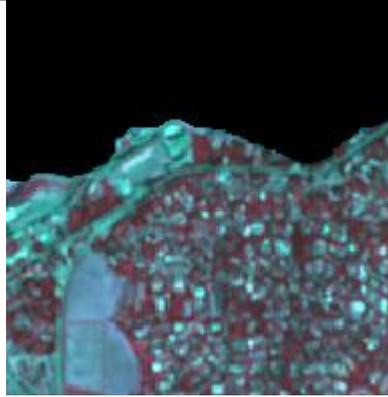


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

La délimitation comprend également les accès, installations diverses et parkings.

AUTRE EXEMPLE : tertiaire ou administration



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

La délimitation comprend également les accès, parkings et éventuellement espaces végétalisés associés

AUTRE EXEMPLE : industrie ou artisanat



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000

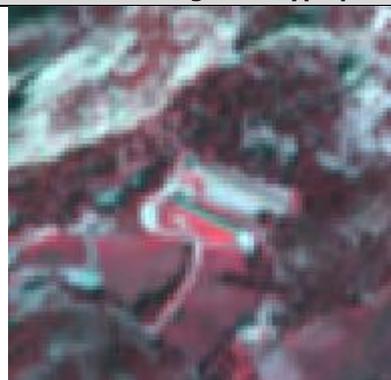


Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

La délimitation comprend également les accès, installations diverses, parkings et zones de stockage.

AUTRE EXEMPLE : station d'épuration		
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

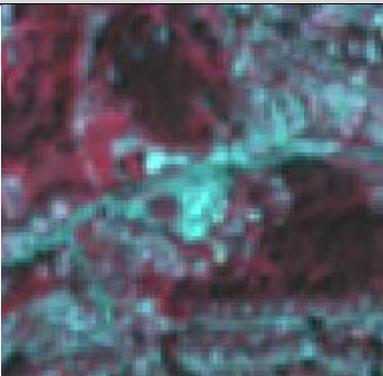
La station, ses bassins et zones associées.

AUTRE EXEMPLE : artisanat ou agricole type porcherie/poulailler		
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

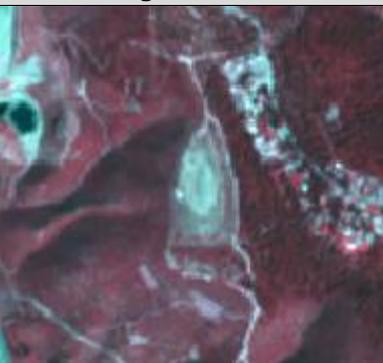
Il est souvent difficile d'identifier les fermes par rapport à de l'artisanat. Cela implique généralement de zoomer au 1/2500 pour voir les engins ou installations. Dans notre cas, travailler à cette échelle est exclu. Des parcelles comprenant de grands hangars ont donc été intégrées dans cette classe sans certitude sur leur nature.

AUTRE EXEMPLE : zone d'artisanat		
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

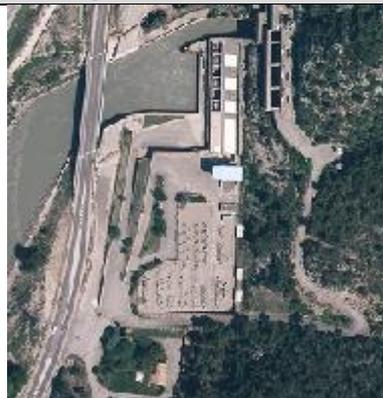
La délimitation comprend également les accès, installations diverses, parkings et zones de stockage.

AUTRE EXEMPLE		
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

Stockage et installations de petite taille.

AUTRE EXEMPLE : grand bassin de rétention		
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

Structures d'aménagement (barrage, pompes, bassins, etc.).

AUTRE EXEMPLE : installations hydrauliques ou électriques		
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

Comprends les installations, accès et espaces associés.

AUTRE EXEMPLE : stockage



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

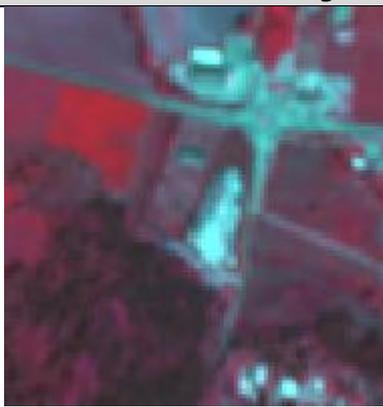


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

Zone de stockage liée à une entreprise à ne pas confondre avec les décharges.

AUTRE EXEMPLE : tertiaire (bureaux)

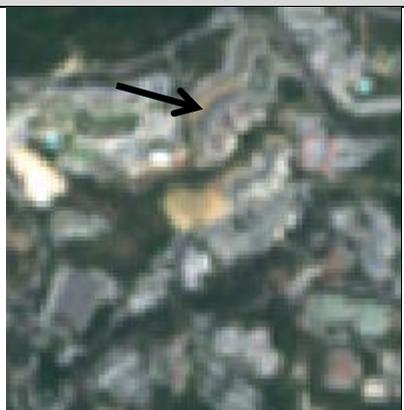


Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

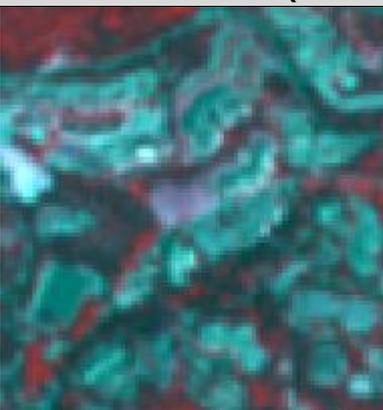


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

La délimitation comprend également les accès et parkings.

AUTRE EXEMPLE : usine / ateliers



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

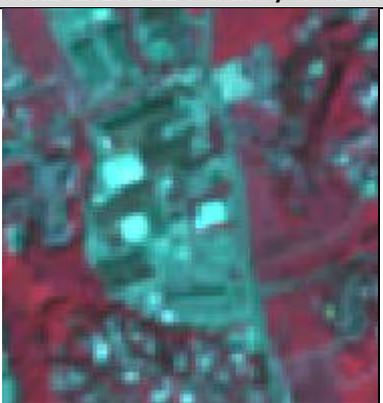


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

La délimitation comprend également les accès, installations diverses, zones de stockage et parkings.

AUTRE EXEMPLE : champs photovoltaïques



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

Champs photovoltaïques et installations associées.

AUTRE EXEMPLE : site industriel



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

Comprends les installations et terrains associés.

AUTRE EXEMPLE : site d'artisanat



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

Quelques habitations peuvent être noyées dans le site de façon éparse.

122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés

Code : 122	Libellé : Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	
UMC : 5000 m ²	LMC : 10 m	Traitements : Couches route et ferrée de la BD TOPO IGN
Classes mères :	1 – TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements	

EXEMPLE : route et zones associées dans les échangeurs

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

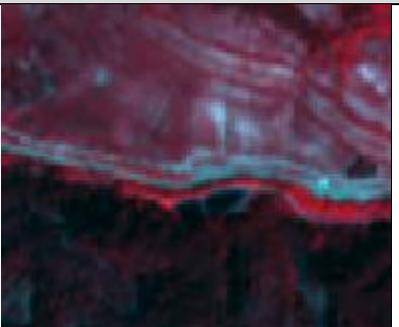
Contenu :	Autoroutes, voies ferrées, y compris les surfaces annexes (gares, quais, remblais...). Autrement dit, sont compris les gares de triage, les gares routières, les gares recevant des passagers, les pôles multimodaux, les voies de tramway et les échangeurs ainsi que les gares de péages.	
Exclusion :		
Seuils :	Certaines routes d'accès aux villages de montagne seront supprimées manuellement malgré qu'elles soient dans la sélection faite sur la BD Topo, car elles ne sont pas représentatives de la base attendue.	
Aide PIAO :	Visuelle	Les espaces associés sont à inclure.
	Confusion, omission	Parkings privés (commerces), places.
Données exogènes	Couche ROUTE de la BD TOPO IGN >> extraction des routes selon le champ IMPORTANCE des niveaux 1 à 4. Puis, génération d'une zone tampon à largeur adaptative. Couche TRONCON_VOIE_FERREE de la BD TOPO IGN>> extraction des lignes en ne gardant que les parties non souterraines, non abandonnées ou appartenant à des zones industrielles. Puis, génération d'une zone tampon à largeur adaptative. Complément de surface lorsque rattaché aux réseaux définis par le buffer : Couche SURFACE_ROUTE, AIRE_TRIAGE, GARE de la BD TOPO IGN Un recouplement de l'OCS 2014 et de ces couches permet d'identifier les évolutions de 2019.	

AUTRE EXEMPLE : péages / aires de repos

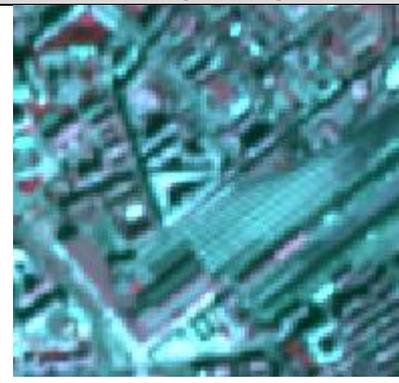
		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

Sont inclus les péages, et zones éventuellement associées (aire de repos, restauration, etc.)

AUTRE EXEMPLE : route		
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : bassins de rétention		
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

Les bassins de rétention associés aux routes ou voies ferrées sont inclus.

AUTRE EXEMPLE : gare et gare de triage		
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

Sont inclus les péages, et zones éventuellement associées (aire de repos, restauration, etc.)

COMMENTAIRES
Le réseau routier et ferroviaire est prioritaire sur le réseau hydrographique.

123 – Zones portuaires

Code : 123	Libellé : Zones portuaires	
UMC : 5000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	1 – TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements	

EXEMPLE : petit port de plaisance



Image SPOT 6 – 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 – 6 m – PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Infrastructures des zones portuaires, y compris les quais, les chantiers navals et les ports de plaisance. La zone portuaire comprend les infrastructures portuaires stricto sensu (quais, hangars, entrepôts liés aux activités du port). Les digues et tout autre aménagement maritime associé au port sont également inclus dans cette classe	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	Présence de bateaux.
	Contexte	Bord de mer ou de grands lacs. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO.
	Confusion, omission	
	Données exogènes	Couche ACTIVITE de la BD TOPO de l'IGN >> Entité « Transport » du champ attributaire NATURE. SCAN 25

AUTRE EXEMPLE : Port de plaisance



Image SPOT 6 – 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 – 6 m – PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

Le port comprend les quais, bâtiments associés et zone encadrée par les digues.

AUTRE EXEMPLE : port industriel et de marchandises



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/80 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/80 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/40 000

Le port comprend les quais, bâtiments et espaces associés et zone encadrée par les digues, les installations de stockage, les accès.

AUTRE EXEMPLE : port industriel



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/20 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/20 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/10 000

Le port comprend les quais, bâtiments et espaces associés et zone encadrée par les digues, les installations de stockage, les accès, les installations de chargement.

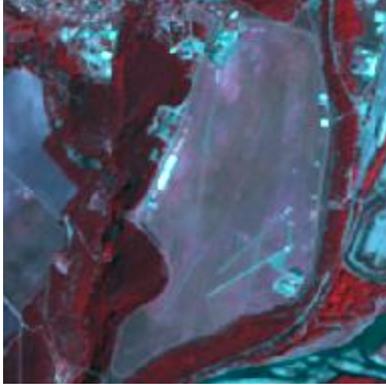
COMMENTAIRES

--

124 – Aéroports

Code : 124	Libellé : Aéroports	
UMC : 5000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	1 – TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements	

EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/20 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/20 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/10 000

DÉFINITION

Contenu :	Infrastructure d'aéroport: pistes, bâtiments et surfaces associées. Les bâtiments (bureaux, aérogares, hangars, ateliers, entrepôts, réservoirs, parkings), les surfaces végétalisées et les espaces associés sont compris dans la surface des aéroports.	
Exclusion :	Les hélicoptères associés à des structures (hôpital, commerces).	
Seuils :	Les aérodromes et les hélicoptères dont les surfaces répondent aux UMC entrent également dans cette catégorie	
Aide PIAO :	Visuelle	Présence d'une piste en dur ou en herbe.
	Contexte	Aéroport civil ou militaire. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO.
	Données exogènes	Couche ACTIVITE de la BD TOPO de l'IGN >> Entité « Transport » du champ attributaire NATURE. Couche PISTE_AERODROME de la BD TOPO de l'IGN SCAN 25

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

Pistes, bâtiments et espaces associés notamment zone en herbe autour du site.

COMMENTAIRES

--

131 – Extraction de matériaux

Code : 131	Libellé : Extraction de matériaux	
UMC : 5000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	1 – TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS 13 – Mines, décharges et chantiers	

EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Extraction de matériaux de construction à ciel ouvert (sablères, carrières) ou autres matériaux (mines à ciel ouvert), y compris les extractions dans le lit des rivières et les gravières sous eau. Les anciennes mines à ciel ouvert, les carrières, les sablières, les ardoisières et les gravières (non aménagées en plans d'eau) entrent dans cette catégorie. Les sites en activité ou abandonnés depuis peu, sans trace de végétation, entrent dans cette rubrique. Sont également compris dans cette classe les bâtiments et infrastructures industrielles associées (cimenteries, par exemple).	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	
	Contexte	L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO.
	Confusion, omission	Décharges, chantiers.
	Données exogènes	Couche ACTIVITE de la BD TOPO de l'IGN >> Entité « Industriel ou commercial » du champ attributaire NATURE. SCAN 25

AUTRE EXEMPLE : sablière

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

Comprends la zone d'exploitation, les installations, les accès et zones de stockage, et éventuellement les zones d'exploitation future lorsqu'elles sont identifiées ou parties dont l'exploitation et à l'arrêt.

AUTRE EXEMPLE : cimenterie



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

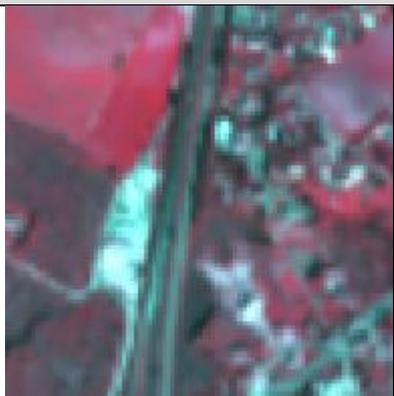


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : exploitations d'ocres ou matériaux meubles



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : granulats



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

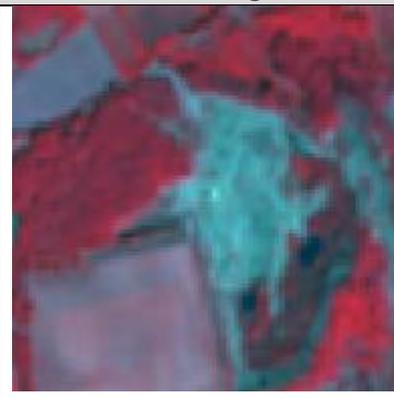


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : carrière



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

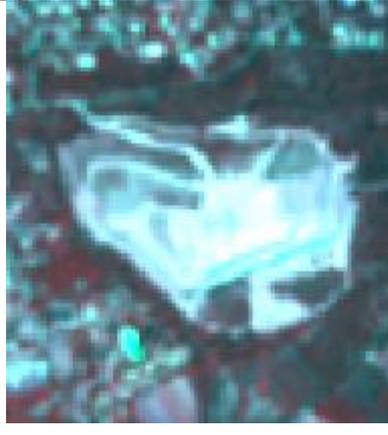


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : stockage du stérile ou de remblais associés à une exploitation



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

Ce site peut être éloigné de la carrière elle-même.

AUTRE EXEMPLE : carrière et remontée de nappe



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

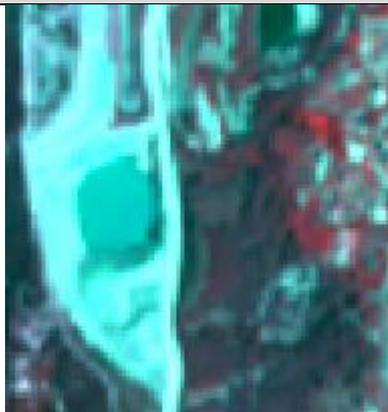


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

À l'inverse des sablières et gravières, les « lacs » de fond de carrière sont +/- acides en fonction des matériaux exploités. Le plan « d'eau » n'est donc pas individualisé.

132 - Décharges

Code : 131	Libellé : Décharges	
UMC : 5000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	1 - TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS 13 - Mines, décharges et chantiers	

EXEMPLE

		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Décharges et déchetteries publiques et réglementées	
Exclusion :	Décharges sauvages : le problème étant que sans information, il est difficile de connaître le critère réglementé ou non. Ces dépôts supposés sauvages ont donc été intégrés dans cette classe.	
Aide PIAO :	Visuelle	Zone de dépôts avec parfois bac de recyclage.
	Confusion, omission	Il y a beaucoup de zones difficiles à caractériser. Les dépôts peuvent être des remblais, des zones de stockage... L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO.
	Données exogènes	Couche ACTIVITE de la BD TOPO de l'IGN >> Entités « Industriel ou commercial » du champ attributaire NATURE. SCAN 25

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE

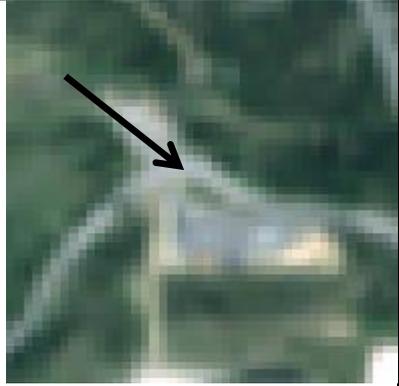


Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/5 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/5 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/2500

AUTRE EXEMPLE : zone de dépôts et installations pour recyclage



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

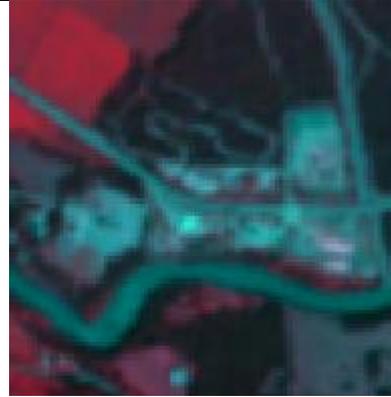


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : ancienne décharge de grande taille (Marseille)



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : zone de dépôt



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : cas particulier des remblais



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : remblais - stockage



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

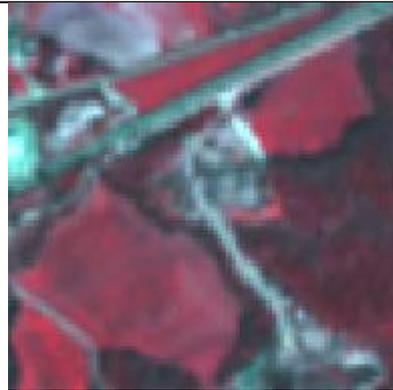


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/5 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/5 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/2500

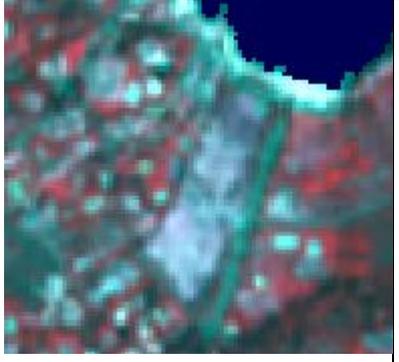
COMMENTAIRES

Attention : les décharges sont parfois isolées du milieu urbain.

133 – Chantiers

Code : 133	Libellé : Chantiers	
UMC : 5000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	1 – TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS 13 – Mines, décharges et chantiers	

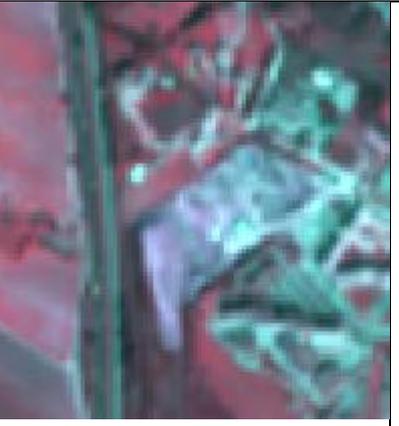
EXEMPLE

		 BD ORTHO plus à jour
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Intègre tous les espaces en constructions, excavations et sols remaniés (ex: travaux autoroutiers, création de la ligne TGV...) associés au chantier. Les terrassements ont été incorporés dans cette classe	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	Sol nu et fraîchement remanié.
	Contexte	Proximité d'une modification de route par exemple. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO.
	Confusion, omission	Les sols agricoles en inter-culture.
	Données exogènes	aucune

AUTRE EXEMPLE

		 BD ORTHO pas à jour
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : terrassement

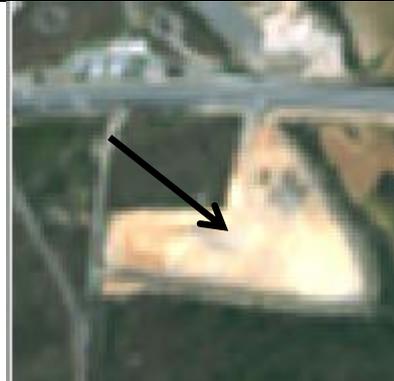


Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : terrassement



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



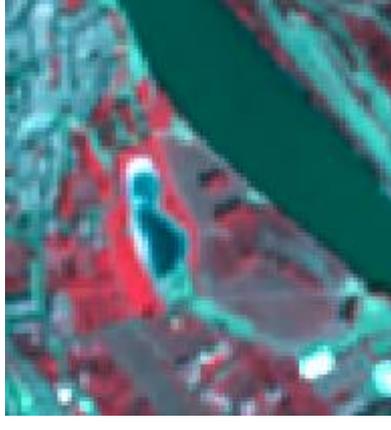
Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

141 – Espaces ouverts urbains

Code : 141	Libellé : Espaces ouverts urbains	
UMC : 5000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	1 – TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs	

EXEMPLE : parc d'agrément

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Espaces végétalisés inclus dans le tissu urbain, y compris les parcs urbains et les cimetières avec ou sans végétation, ainsi que les châteaux et leur parc. Sont également considérés comme espaces verts urbains les zones non construites (naturels ou agricoles) incluses dans du 111 ou 112.	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	
	Contexte	
	Confusion, omission	
Données exogènes	Couche CIMETIERE de la BD TOPO de l'IGN SCAN 25 L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO en utilisant la couche cimetière 2019.	

AUTRE EXEMPLE : cimetière

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : château + parc



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : château + parc



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/5 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/5 000

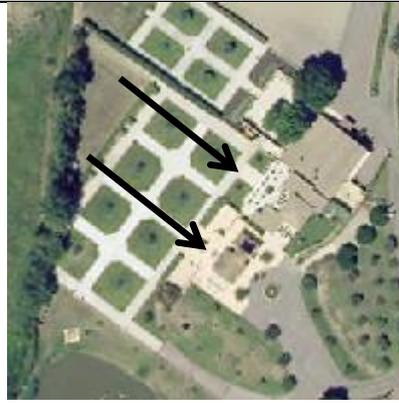


Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/2500

AUTRE EXEMPLE : « ruine » romaine



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/5 000

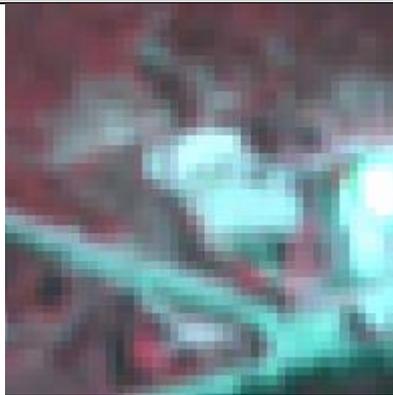


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/5 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/2500

AUTRE EXEMPLE : ruines



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : château

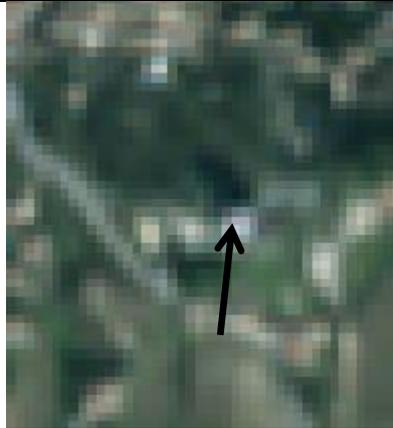


Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/5 000

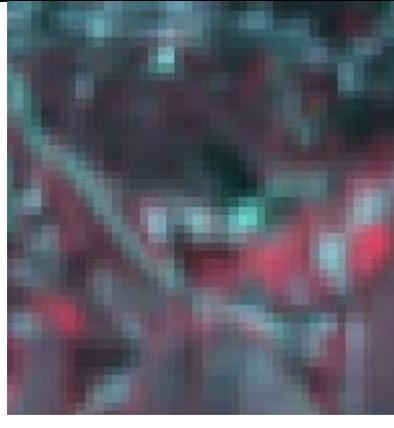


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/5 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/2500

AUTRE EXEMPLE : fort Vauban



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

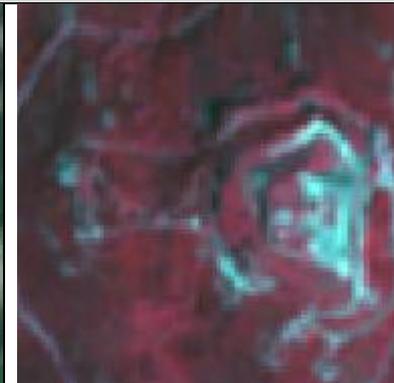


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : jardins ouvriers



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : parcelle agricole < UMC en trame 112



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

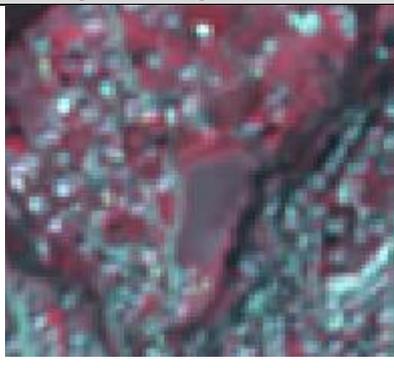


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : parcelle agricole < UMC en trame 112



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

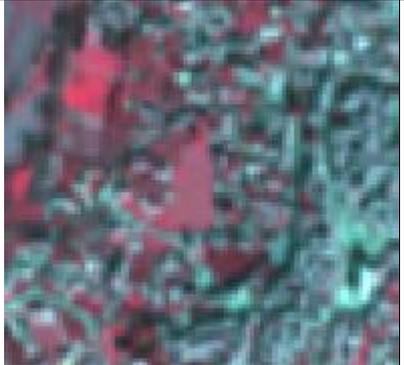


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000

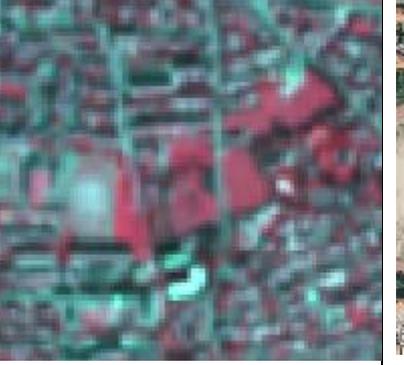


Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : parcelle agricole < UMC en trame 112

		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m — PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : parcelle agricole < UMC en trame 112

		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m — PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : terrain occupé par gens du voyage

		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/5 000	Image SPOT 6 - 6 m — PIR Échelle : 1/5 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/2500

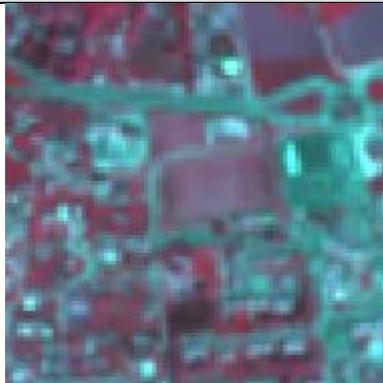
COMMENTAIRES

Attention : les cimetières sont parfois isolés du milieu urbain.

142 – Équipements sportifs et de loisirs

Code : 142	Libellé : Équipements sportifs et de loisirs	
UMC : 5000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	1 – TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs	

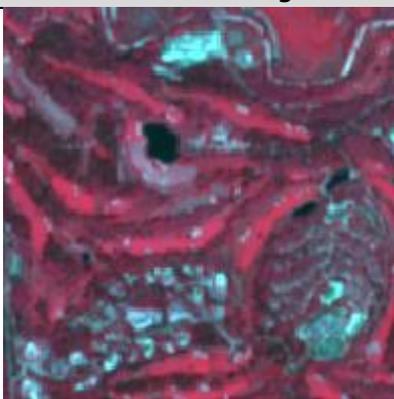
EXEMPLE : complexe sportif

		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m — PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Infrastructures de sport à ciel ouvert indoor dédiées à la pratique du sport, comme les gymnases, ainsi que les terrains ou pistes associés. Sont également inclus des terrains de camping, des parcs de loisirs, des golfs, des hippodromes, etc., y compris les parcours sportifs ou espaces naturels aménagés pour la pratique du sport et de loisir. Les bâtiments des stations de ski sont inclus dans cette classe. Les terrains réservés au karting et aux MotoCross et centres équestres entrent dans cette rubrique.	
Exclusion :	Les installations sportives de petites tailles des établissements scolaires et militaires.	
Aide PIAO :	Visuelle	
	Contexte	
	Confusion, omission	
Données exogènes	Couche ACTIVITE de la BD TOPO de l'IGN >> Entités « Culture et loisirs, Sport » du champ attributaire NATURE. Couche TERRAIN_SPORT de la BD TOPO de l'IGN SCAN 25 L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO en utilisant ces couches 2019.	

AUTRE EXEMPLE : golf

		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m — PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : parc d'attractions



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

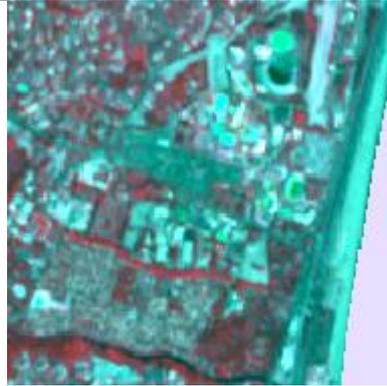


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : centre équestre



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

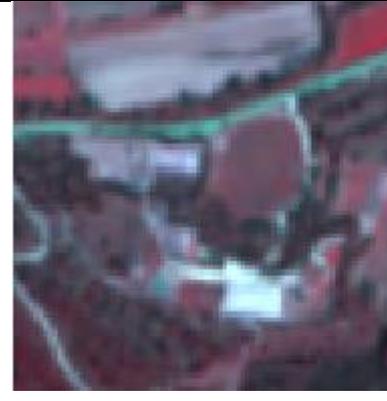


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : terrains de sport (tennis)



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : parc d'attractions : camping (caravanes et tentes)



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

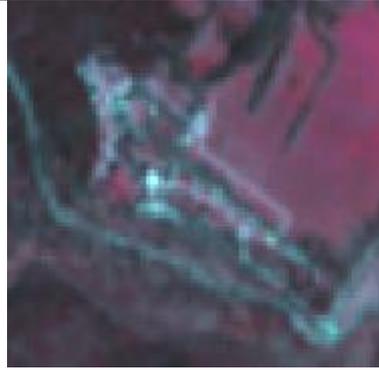


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : camping (bungalows/camping-car)



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : complexe touristique



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

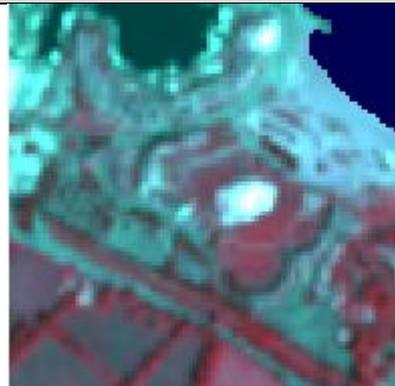


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : station de ski



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

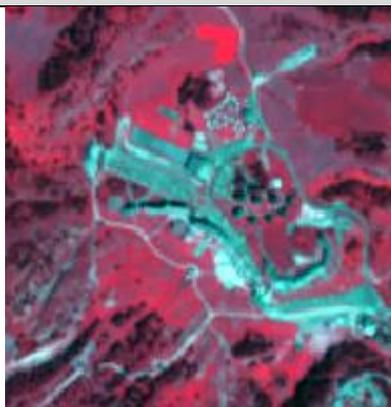


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : terrain de moto-cross



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

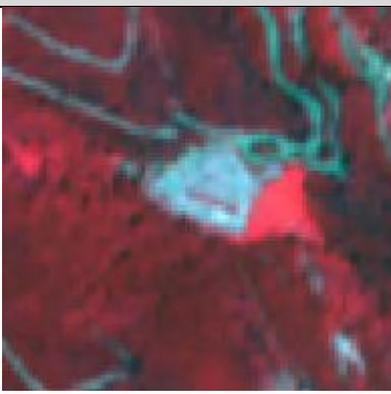


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

--

211 – Terres arables autres que serres et rizières

Code : 211	Libellé : Terres arables autres que serres, et rizières (hors périmètres d'irrigation)	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : CLASSIFICATION SPOT
Classes mères :	2 – TERRITOIRES AGRICOLES 21 – Terres arables	

EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Regroupe toutes les cultures de plein champ (hors périmètre d'irrigation), telles que les cultures légumières, maraîchères, horticoles y compris florales. Intègre également les surfaces céréalières, oléagineuses et protéagineuses	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	Couleurs variables en fonction des dates et de la maturité des cultures.
	Contexte	L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par classification des images SPOT 2019, puis recouplement avec le RPG 2019 et l'OCS 2014.
	Confusion, omission	Cultures légumières, maraîchères, horticoles, florales sous serre temporairement dans l'année. Sols nus. Prairies. Vignes
	Données exogènes	Couche RPG 2019 >> Entités « BLE TENDRE, SEMENCES, AUTRES GELS, LEGUMINEUSES A GRAINS, MAIS GRAIN ET ENSILAGE, AUTRES CULTURES INDUSTRIELLES, LEGUMES-FLEURS, ORGE, AUTRES CEREALES, COLZA, TOURNESOL, AUTRES OLEAGINEUX, PROTEAGINEUX ».

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

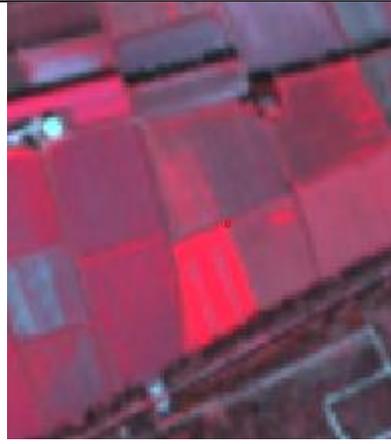


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

Après analyse, les informations du RPG semblent pertinentes, mais ne sont pas exhaustives.

En classification, lorsque la fraction minérale est importante, les erreurs de confusion augmentent notamment avec les prairies, les sols nus, les vignes et vergers.

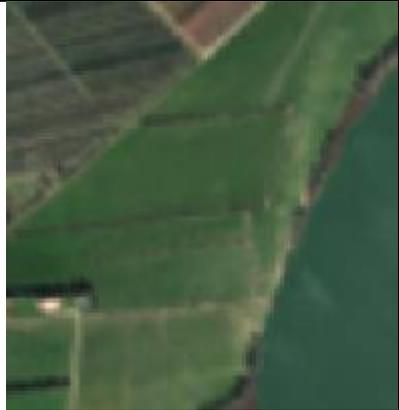
La donnée l'OCS 2014, le RPG et IGN a été utilisée pour générer l'enveloppe extérieure agricole.

Des algorithmes de gestions des limites ont été utilisés pour minimiser les petits polygones d'évolution.

212 – Cultures irriguées en permanence ou périodiquement

Code : 212	Libellé : Cultures irriguées en permanence ou périodiquement (hors rizières)	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	2 – TERRITOIRES AGRICOLES 21 – Terres arables	

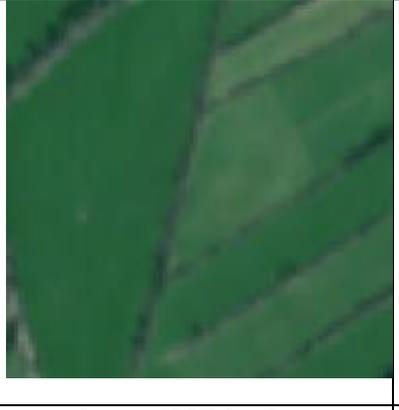
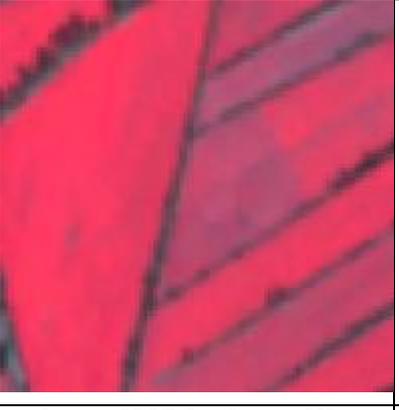
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Les cultures irriguées en permanence ou périodiquement, grâce à une infrastructure permanente (canal d'irrigation, réseau de drainage),	
Exclusion :	Non compris les surfaces irriguées occasionnellement ou par aspersion.	
Aide PIAO :	Visuelle	Les canaux sont visibles qu'au 1/10 000
	Contexte	Ce type de culture est très localisé sur la plaine de la Crau et pourra être identifié grâce à la fourniture de données exogènes. Les sites sont rares et difficiles à déterminer juste par PIAO.
	Confusion, omission	
	Données exogènes	Base vectorielle d'occupation du sol de la Crau (prairies humides, coussoules).

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

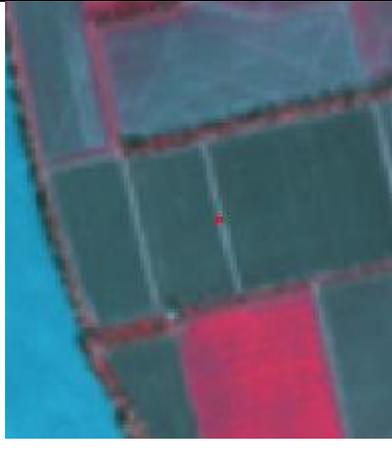
COMMENTAIRES

Sans la base de données vectorielle d'occupation du sol de la Crau, cette classe ne serait presque pas représentée dans l'OS. Pour ce genre de classe, une information exogène est indispensable. L'emprise de la base de données 2019 était moins grande que celle de 2014, l'évolution sur les zones non couvertes a été laissée à l'appréciation des photo-interprètes.

213 – Rizières

Code : 213	Libellé : Rizières	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	2 – TERRITOIRES AGRICOLES 21 – Terres arables	

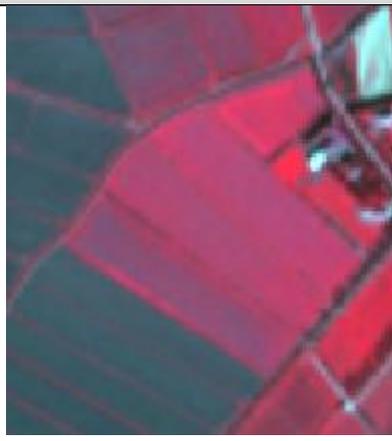
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Surfaces aménagées pour la culture du riz.	
Exclusion :	Les rizières abandonnées sont exclues de cette rubrique.	
Aide PIAO :	Visuelle	Terrains plats avec canaux d'irrigation et surfaces périodiquement recouvertes d'eau dans les zones à dominante rizicole.
	Contexte	En PACA, cette classe regroupe les rizières de Camargue. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite pas PIAO.
	Confusion, omission	Grande culture dans même secteur
	Données exogènes	Couche RPG 2019 >> Entités « RIZ ».

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE

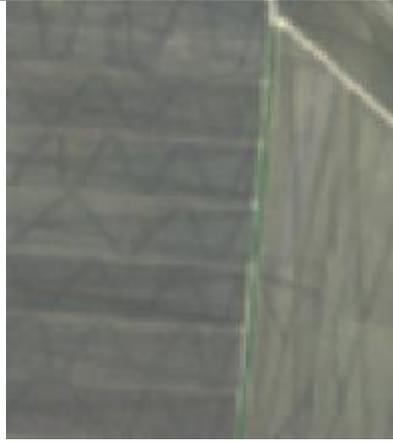


Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

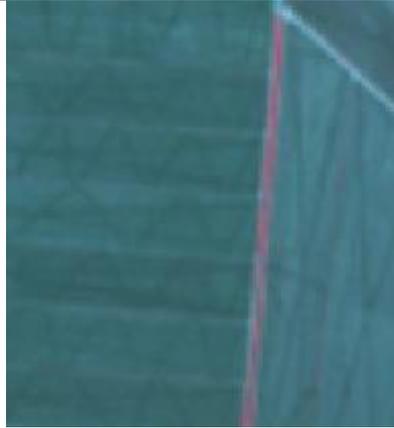


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

Après analyse, les informations du RPG semblent pertinentes, mais ne sont pas exhaustives.
Des algorithmes de gestion des limites ont été utilisés pour minimiser les petits polygones d'évolution.

214 – Zones à forte densité de serres

Code : 214	Libellé : Zones à forte densité de serres	
UMC : 3000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	2 – TERRITOIRES AGRICOLES 21 – Terres arables	

EXEMPLE



Image SPOT 6 – 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 – 6 m – PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Surface agricole avec prédominance de serres (tunnels, serres chapelles ou multichapelles) intégrant également les espaces associés à leur fonctionnement	
Exclusion :		
Seuils :	Une densité de 40 à 100 % paraît acceptable étant donné que les tunnels sont démontés une partie de l'année.	
Aide PIAO :	Visuelle	Blanc souvent saturé à bleu. Parfois gris
	Contexte	Seules les zones où les serres dominent le paysage agricole sont représentées. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO.
	Confusion, omission	Vergers couverts de voiles
	Données exogènes	

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 – 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 – 6 m – PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

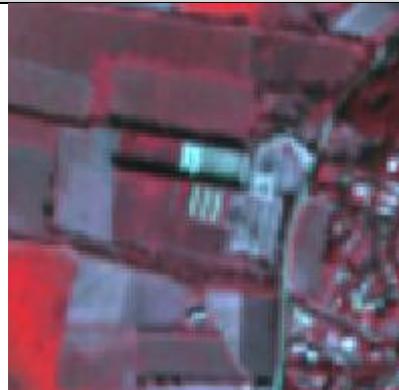


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

Lorsque les tunnels sont enlevés depuis peu, on voit les parcelles qui étaient couvertes : le photo-interprète prend alors la zone ayant été couverte une fois durant l'année et non uniquement ce qui est couvert à la prise de vue. Lorsque la serre a été déplacée laissant le terrain à l'abandon, elle est parfois remplacée par du 243, mais cela reste marginal.

Des algorithmes de gestion des limites ont été utilisés pour minimiser les petits polygones d'évolution.

221 – Vignobles

Code : 221	Libellé : Vignobles	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : CLASSIFICATION Landsat 8
Classes mères :	2 – TERRITOIRES AGRICOLES 22 – Cultures permanentes	

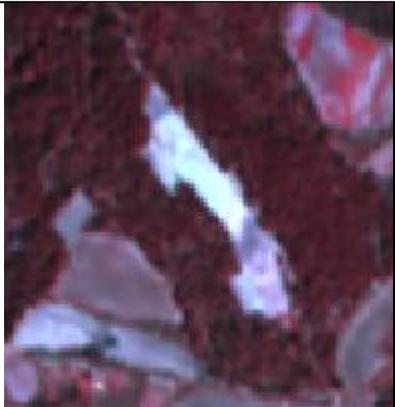
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Zone à dominante viticole	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	Lignes assez serrées plus large que les PAPAM et moins large que les vergers avec le plus souvent du sol nu en dessous.
	Contexte	L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par classification des images SPOT 2019, puis recouplement avec le RPG 2019 et l'OCS 2014.
	Confusion, omission	Sols nus lorsque les sols sont très clairs ou que les vignes sont très fragmentées. Vergers (selon la taille et la densité). PAPAM, mais aussi de la prairie en raison de la pratique croissante d'enherbement.
	Données exogènes	Couche ZONE_VÉGÉTATION de la BD TOPO de l'IGN >> Entités « Vigne » du champ attributaire NATURE. Couche RPG 2019 >> Entités « VIGNES ».

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

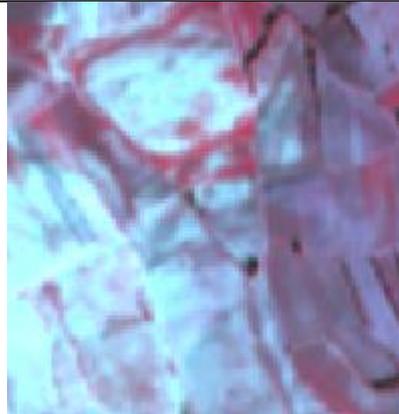


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

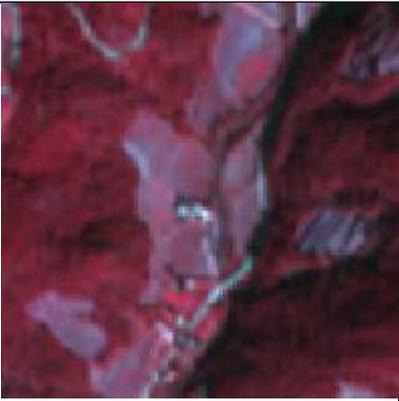


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

Après analyse, les informations du RPG semblent pertinentes, mais ne sont pas exhaustives.
La classification des images a donc été utilisée pour valider la donnée en recoupant les résultats et les bases, mais également pour compléter les zones sans données exogènes.
Des algorithmes de gestion des limites ont été utilisés pour minimiser les petits polygones d'évolution.

222 – Arboriculture autre qu'oliviers

Code : 222	Libellé : Arboriculture autre qu'oliviers	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : CLASSIFICATION Landsat 8
Classes mères :	2 – TERRITOIRES AGRICOLES 22 – Cultures permanentes	

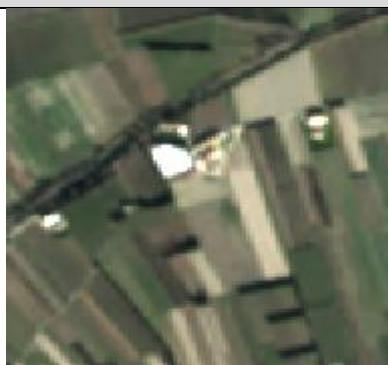
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Surfaces plantées d'arbres fruitiers ou d'arbustes fruitiers : cultures pures ou mélange d'espèces fruitières, arbres fruitiers en association avec des surfaces toujours en herbe. Y compris les châtaigneraies et les noiseraies. Les pépinières constituées de jeunes peuplements à destination agricole sont également incluses dans cette classe.	
Exclusion :	Oliveraies. Les prairies complantées et pépinières à destination de la vente n'entrent pas dans cette rubrique.	
Aide PIAO :	Visuelle	Attention, les vergers sont de plus en plus voilés comme le montre l'exemple ci-dessous. L'écartement des lignes de certains verger et parfois très proche de celui des vignes.
	Contexte	L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par classification des images SPOT 2019, puis recouplement avec le RPG 2019 et l'OCS 2014.
	Confusion, omission	La caractérisation des vergers sur SPOT 6m est très difficile, notamment en raison de la variété des cas rencontrés, mais aussi de la pratique croissante d'enherbement.
	Données exogènes	Couche ZONE_VEGÉTATION de la BD TOPO de l'IGN >> Entités « Verger » du champ attributaire NATURE. Couche RPG 2019 >> Entités « VERGERS, ARBORICULTURE, FRUITS A COQUE ».

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE

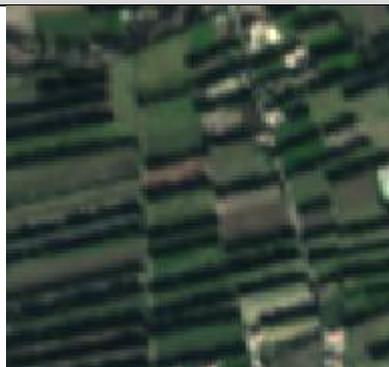


Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

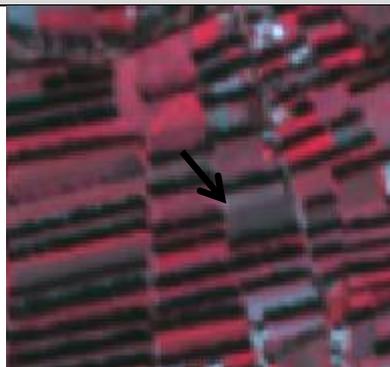


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE

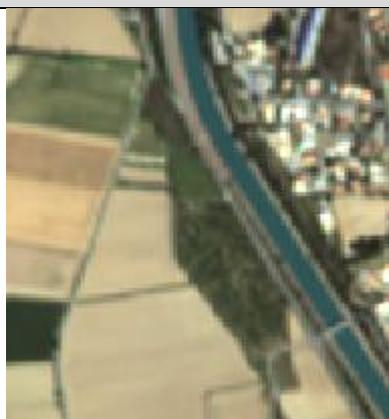


Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : verger avec voiles



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/2500

COMMENTAIRES

Après analyse, les informations du RPG semblent pertinentes, mais ne sont pas exhaustives. En revanche, les vergers sont relativement bien cartographiés dans la BD TOPO. Attention toutefois, la BD TOPO ne distingue pas les vergers des oliviers.

La classification des images a donc été utilisée pour valider la donnée en recoupant les résultats et les bases, mais également pour compléter les zones sans données exogènes. Des secteurs homogènes ont été délimités pour contraindre la classification selon les zones géographiques.

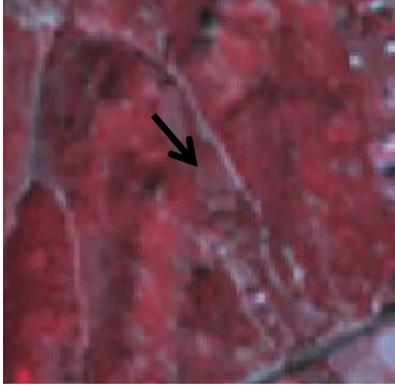
D'une manière générale, les résultats de 2019 sont meilleurs qu'en 2014.

Des algorithmes de gestion des limites ont été utilisés pour minimiser les petits polygones d'évolution.

223 – Oliveraies

Code : 223	Libellé : Oliveraies	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : CLASSIFICATION Landsat 8
Classes mères :	2 – TERRITOIRES AGRICOLES 22 – Cultures permanentes	

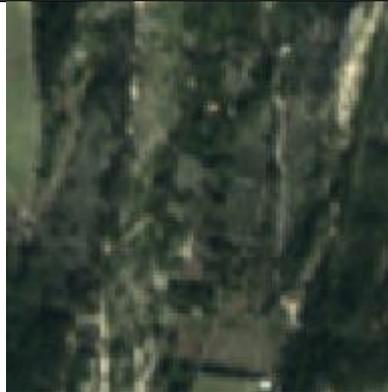
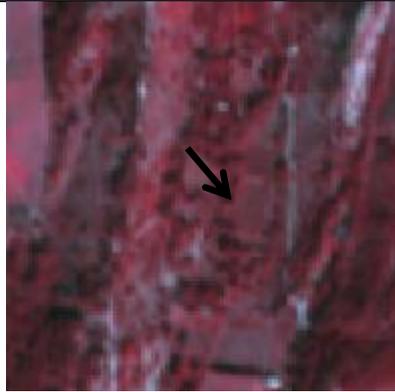
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

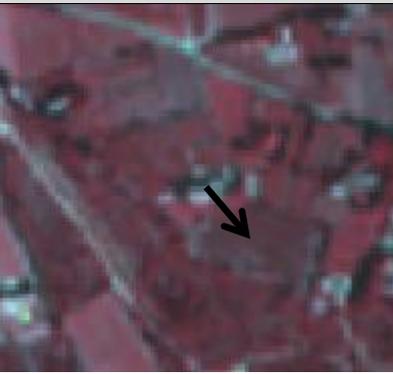
DÉFINITION

Contenu :	Surfaces plantées d'oliviers, y compris oliviers et vignes sur la même parcelle.	
Seuils :	Le mélange vigne / oliviers (pratique assez courante) est presque impossible à caractériser sur des images satellites SPOT ou Landsat. La répartition dans l'une ou l'autre classe est sans doute assez aléatoire.	
Aide PIAO :	Visuelle	Les oliviers se reconnaissent à leur couleur grisâtre et surtout à la coupe en couronne très fréquente en PACA.
	Contexte	L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par classification des images SPOT 2019, puis recouplement avec le RPG 2019 et l'OCS 2014.
	Confusion, omission	Plantation fruitière. La caractérisation des vergers sur SPOT 6m est difficile en raison de la pratique croissante d'enherbement.
	Données exogènes	Couche ZONE_VEGETATION de la BD TOPO de l'IGN >> Entités « Verger » du champ attributaire NATURE. Couche RPG 2019 >> Entités « OLIVIERS ».

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE		
		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE		
		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

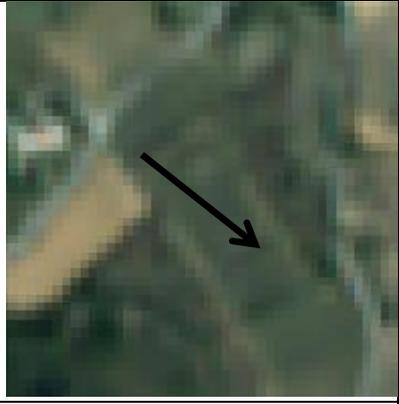
AUTRE EXEMPLE		
		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES
<p>Après analyse, les informations du RPG semblent pertinentes, mais ne sont pas. En revanche, les vergers sont relativement bien cartographiés dans la BD TOPO et assez exhaustifs. Attention toutefois, la BD TOPO ne distingue pas les vergers des oliviers.</p> <p>La classification des images a donc été utilisée pour valider la donnée en recoupant les résultats et les bases, mais également pour compléter les zones sans données exogènes.</p> <p>D'une manière générale, les résultats de 2019 sont meilleurs qu'en 2014.</p> <p>Des algorithmes de gestions des limites ont été utilisés pour minimiser les petits polygones d'évolution.</p>

224 – PAPAM

Code : 224	Libellé : PAPAM	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	2 – TERRITOIRES AGRICOLES 22 – Cultures permanentes	

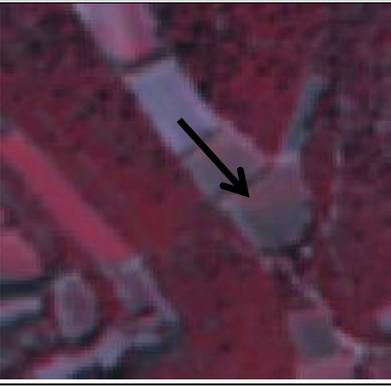
EXEMPLE : Lavande

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/5 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/5 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/2500

DÉFINITION

Contenu :	Surfaces consacrées à la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Les lavandes et lavandins sont également compris dans cette catégorie	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	Même sur les photos aériennes, ces PAPAM sont très difficiles à identifier.
	Contexte	L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO et classification des images SPOT 2019, puis recouplement avec le RPG 2019.
	Confusion, omission	
	Données exogènes	RPG

AUTRE EXEMPLE : plantes médicinales

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

Un manque crucial de base de données n'a pas permis d'identifier clairement ces zones sur l'image 2014. Sur 2019, la base RPG était beaucoup plus exhaustive ; on notera donc une augmentation significative des PAPAM en 2019 uniquement liée à la possibilité de délimitation et reconnaissance accrue par le RPG. Des algorithmes de gestion des limites ont été utilisés pour minimiser les petits polygones d'évolution.

231 – Prairies

Code : 231	Libellé : Prairies	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : CLASSIFICATION Landsat 8
Classes mères :	2 – TERRITOIRES AGRICOLES 23 – Prairies	

EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

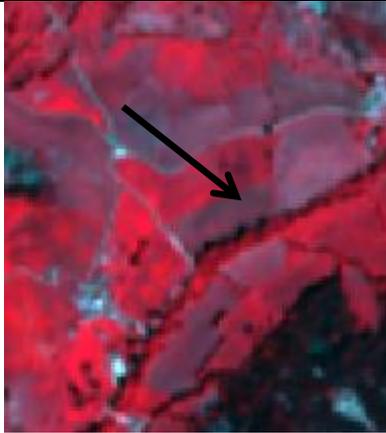


Image SPOT 6 - 6 m — PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Surfaces enherbées denses de composition floristique constituée principalement de graminacées. Les prairies humides inondables à certaines périodes de l'année utilisées pour le pâturage entrent dans cette rubrique	
Exclusion :	Surfaces enherbées incluses dans un assolement et trouvant à proximité de zones habitées et cultivées.	
Aide PIAO :	Visuelle	
	Contexte	Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par classification des images SPOT 2019, puis recouplement avec le RPG 2019 et l'OCS 2014.
	Confusion, omission	Grande culture, Landes, végétation clairsemée. Cultures permanentes enherbées.
	Données exogènes	Couche RPG 2014 >> Entités « FOURRAGE, PRAIRIES ».

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

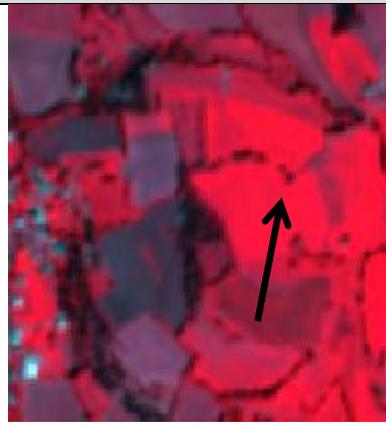


Image SPOT 6 - 6 m — PIR
Échelle : 1/10 000

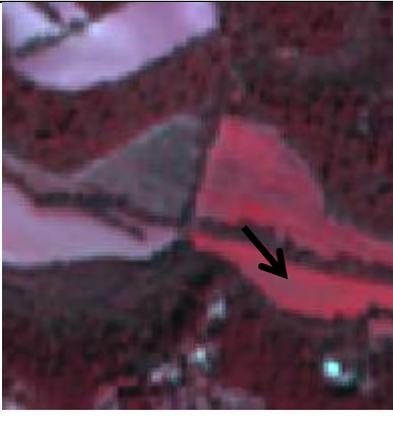


Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

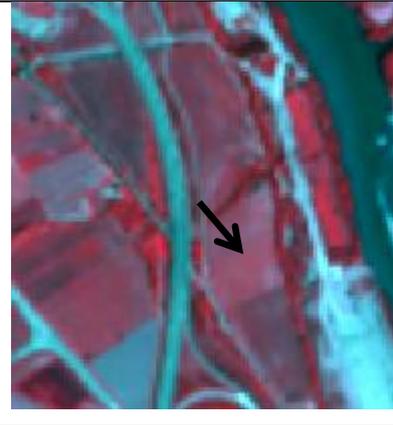
AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE

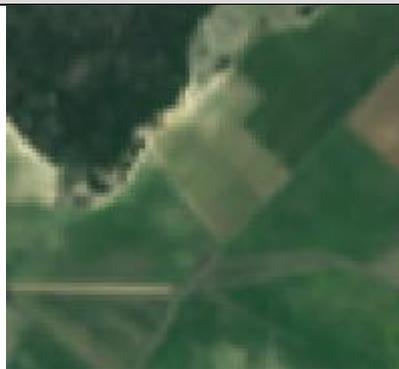
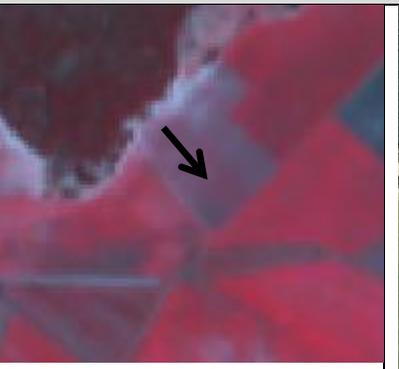
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE		
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE		
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE		
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES
<p>La confusion sur cette classe est réputée être une des plus élevées, car elle correspond à des surfaces en herbes (représentées dans d'autres classes de la nomenclature) à usage agricole. La distinction de l'usage surtout dans une caractérisation par classification est très difficile.</p> <p>Une des difficultés supplémentaire du millésime 2019 et l'augmentation de la pratique d'enherbement des vignes et vergers. Lorsque les plans sont petits, la confusion avec la prairie est importante, même sur des images d'hiver.</p> <p>Des algorithmes de gestions des limites ont été utilisés pour minimiser les petits polygones d'évolution.</p>

241 – Cultures annuelles associées aux cultures permanentes

Code : 241	Libellé : Cultures annuelles associées aux cultures permanentes	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	2 – TERRITOIRES AGRICOLES 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation	

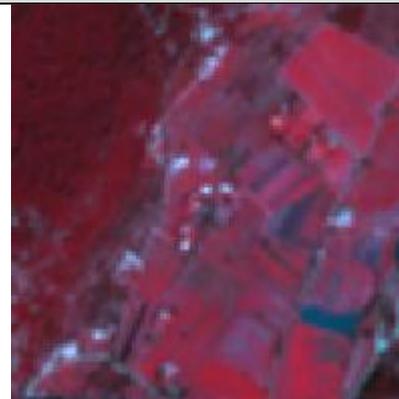
EXEMPLE : mélange grande culture et vignes

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Zones de cultures pouvant accueillir plusieurs types de cultures et espèces végétales simultanément	
Exclusion :		
Seuils :	Étant donné qu'il s'agit d'un mélange, c'est une classe difficilement identifiable surtout en classification.	
Aide PIAO :	Visuelle	
	Contexte	
	Confusion, omission	Maraîchages, pépinières
	Données exogènes	Couche RPG 2014

AUTRE EXEMPLE : verger – vigne – prairie – grande culture

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

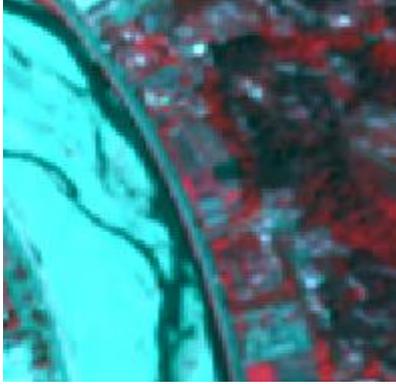
Cette classe, pour des raisons méthodologiques, est presque absente dans l'OCS 2014 et l'OCS 2019. Une requête sur le RPG pourrait faire ressortir une partie de ce poste à condition que l'UMC et les données soient cohérentes.

Cette notion de mixité de permanent/annuel ne peut être identifiée par le biais de la classification. Ce n'est qu'au stade du regroupement des classes pour raison d'UMC que l'on peut traiter cette classe et là encore, le procédé n'est pas simple à mettre en place.

242 – Systèmes cultureux mixtes et petits parcellaires complexes

Code : 242	Libellé : Systèmes cultureux mixtes et petits parcellaires complexes	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	2 – TERRITOIRES AGRICOLES 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation	

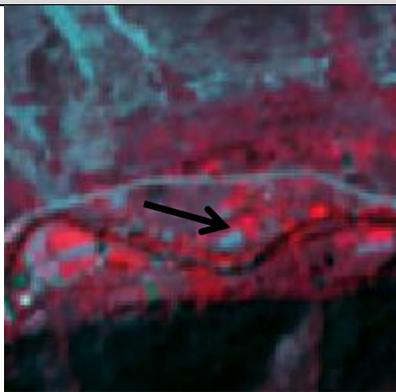
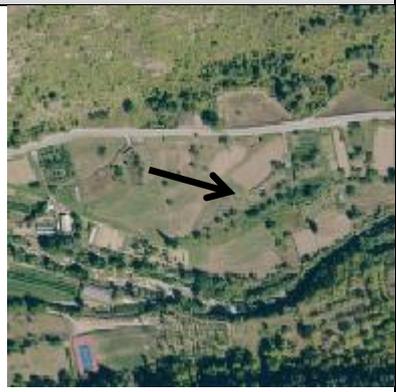
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Ensemble de cultures annuelles diversifiées, de prairies et/ou de cultures permanentes le plus souvent réalisées en système dit de terrasse. Les jardins familiaux entrent dans cette rubrique.	
Exclusion :		
Seuils :	Aucune catégorie ne doit pouvoir être isolée à l'intérieur d'une unité paysagère. Étant donné qu'il s'agit d'un mélange de cultures, c'est une classe difficilement identifiable en classification.	
Aide PIAO :	Visuelle	Juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, en prairies et/ou en cultures permanentes.
	Contexte	En PACA, paysage agricole typique de la plaine du Comtat.
	Confusion, omission	
	Données exogènes	Couche RPG.

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

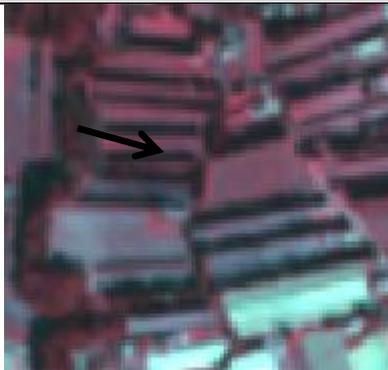


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

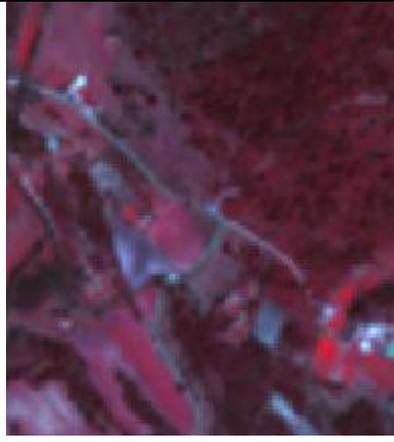
COMMENTAIRES

Une requête sur le RPG pourrait faire ressortir une partie de ce poste à condition que l'UMC et les données soient cohérentes sur les pourcentages de chaque culture dans la parcelle.
Cette notion de mixité de permanent/annuel ne peut être identifiée par le biais de la classification. Ce n'est qu'au stade du regroupement des classes pour raison d'UMC que l'on peut traiter cette classe et là encore, le procédé n'est pas simple à mettre en place.

243 – Territoires principalement occupés par l'agriculture avec présence de végétation naturelle

Code : 243	Libellé : Territoires principalement occupés par l'agriculture avec présence de végétation naturelle	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	2 – TERRITOIRES AGRICOLES 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation	

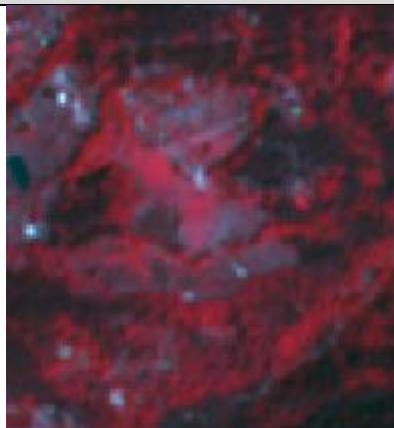
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Il s'agit d'espaces anciennement agricoles qui, aujourd'hui, sont partiellement occupés par de la végétation naturelle. Sont également compris les espaces soumis à la déprise agricole qui subissent un début de colonisation par le milieu forestier (friches agricoles) et les terres laissées.	
Seuil:	Étant donné qu'il s'agit d'un mélange de cultures et de milieux naturels, c'est une classe difficilement identifiable en classification.	
Aide PIAO :	Visuelle	
	Contexte	En 2019, les évolutions vers du 243 ont été majoritairement faite en PIAO. Elles restent toutefois marginales.
	Confusion, omission	Jachères, prairies non entretenues ou non pâturées, milieux naturels buissonnants
	Données exogènes	Classifications d'images Landsat 8

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE

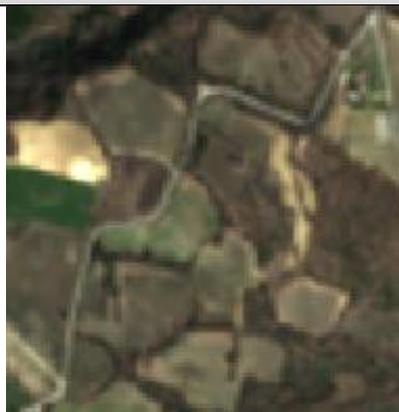


Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

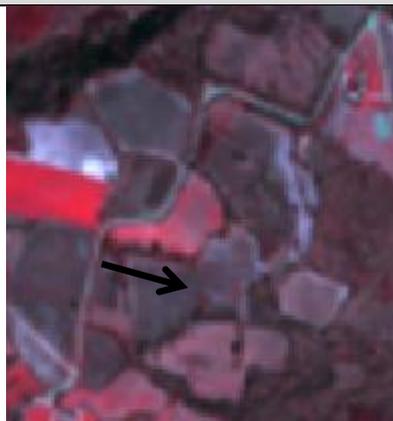


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

Cette notion de mixité de milieux naturels et agricoles ne peut être identifiée par le biais de la classification. Ce n'est qu'au stade du regroupement des classes pour raison d'UMC que l'on peut traiter cette classe et là encore, le procédé n'est pas simple à mettre en place.

244 – Espaces agroforestiers

Code : 244	Libellé : Espaces agroforestiers	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	2 – TERRITOIRES AGRICOLES 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation	

CLASSE NON PRESENTE DANS LES BD OCS 2006, 2014 et 2019

EXEMPLE

Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Cultures annuelles ou pâturages sous couvert arboré composé d'espèces forestières	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	
	Contexte	
	Confusion, omission	Vergers, plantation forestière, ripisylves si les arbres sont dominants, et cultures si les plantations sont jeunes.
	Données exogènes	

AUTRE EXEMPLE

Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

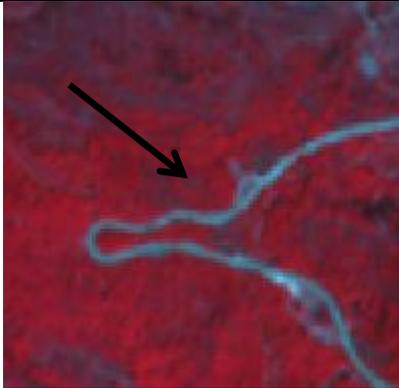
COMMENTAIRES

Non adapté à l'échelle et aux données de l'étude. Seule une photo-interprétation au 1/5000 sur BD Ortho permettrait de bien caractériser cette classe.

311 – Forêts de feuillus

Code : 311	Libellé : Forêts de feuillus	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : CLASSIFICATION Landsat 8 et SPOT
Classes mères :	3- FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS 31 – Forêts	

EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et des arbustes, où dominent les espèces forestières feuillues. Les jeunes taillis et les jeunes plantations appartiennent à cette catégorie. Les parcelles de peupliers sont à classer sous ce code.	
Exclusion :		
Seuils :	Les forêts comprennent tous les groupements végétaux où les arbres ont un couvert apparent (projection verticale au sol de la couronne) supérieur à 75 %. Dans cette classe, les feuillus représentent plus des trois quarts de la surface de l'unité, sinon il s'agit d'une forêt mélangée.	
Aide PIAO :	Visuelle	Même sur de la BD Ortho, il est parfois difficile de différencier feuillus et résineux d'autant que des feuillus ne perdent pas leurs feuilles en hiver et inversement des conifères perdent leurs épinnes.
	Contexte	L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par détection des changements par traitement des images SPOT 2014 et 2019, puis PIAO pour les délimiter.
	Confusion, omission	Forêt mixte, ripisylve le long des grands fleuves (exemple ci-dessous).
	Données exogènes	Couche ZONE_VEGETATION de la BD TOPO de l'IGN >> Entités « Forêt Feuillus, bois, Peupleraie » du champ attributaire NATURE. En 2014, classification images Landsat 8 et SPOT.

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : feuillus + peupleraies



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m — PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m — PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE

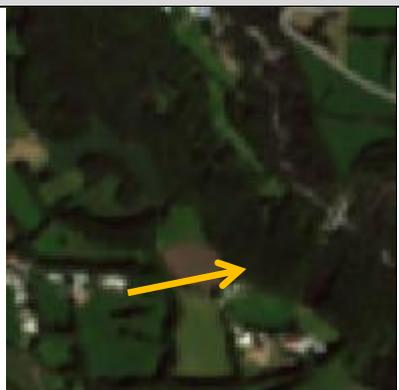


Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m — PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

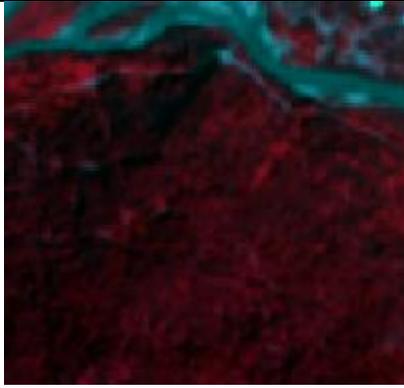
COMMENTAIRES

Pour 2014, un recouplement des données de classification avec les données IFN est nécessaire pour bien valider les résultats. Généralement, pour les plages homogènes, de taux de réussite est excellent. Lorsque la forêt s'ouvre ou présente des hétérogénéités, les confusions augmentent et l'IFN permet alors de trier les plages de pixels douteuses.

312 – Forêts de conifères

Code : 312	Libellé : Forêts de conifères	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : CLASSIFICATION Landsat 8 et SPOT
Classes mères :	3- FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS 31 – Forêts	

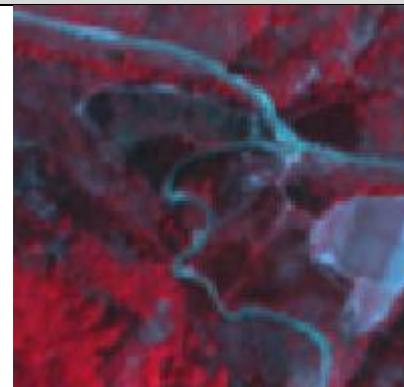
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où dominent les espèces forestières de conifères.	
Exclusion :		
Seuils :	Les surfaces plantées de conifères doivent représenter au moins 75 % de la surface totale de l'unité. Dans le cas contraire, il s'agit d'une forêt mélangée.	
Aide PIAO :	Visuelle	
	Contexte	L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par détection des changements par traitement des images SPOT 2014 et 2019, puis PIAO pour les délimiter.
	Confusion, omission	Même sur de la BD Ortho, il est parfois difficile de différencier feuillus et résineux d'autant que des feuillus ne perdent pas leurs feuilles en hiver et inversement des conifères perdent leurs épines.
	Données exogènes	Couche ZONE_VEGETATION de la BD TOPO de l'IGN >> Entités « Forêt Conifères » du champ attributaire NATURE. Couche FORET de l'IGN-IFN. En 2014, classification images Landsat 8 et SPOT.

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE

Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE

Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

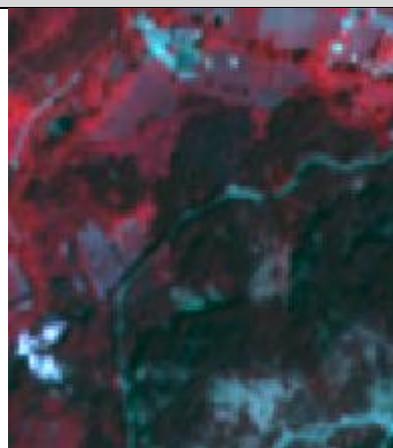


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE

Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

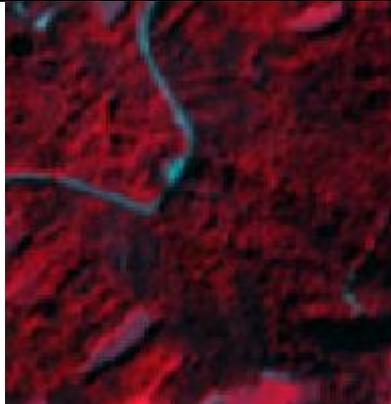
COMMENTAIRES

Pour 2014, un recouplement des données de classification avec les données IFN est nécessaire pour bien valider les résultats. Généralement, pour les plages homogènes, de taux de réussite est excellent. Lorsque la forêt s'ouvre ou présente des hétérogénéités, les confusions augmentent et l'IFN permet alors de trier les plages de pixels douteuses.

313 – Forêts mélangées

Code : 313	Libellé : Forêts mélangées	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : CLASSIFICATION Landsat 8 et SPOT
Classes mères :	3- FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS 31 – Forêts	

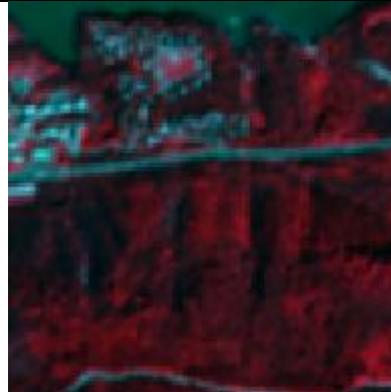
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et des arbustes, où ni les feuillus ni les conifères ne dominent.	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	Mosaïque des feuillus et des résineux est imbriquée, mélange par pied ou par bouquet, parcellaires forestiers complexes.
	Contexte	L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par détection des changements par traitement des images SPOT 2014 et 2019, puis PIAO pour les délimiter.
	Confusion, omission	Même sur de la BD Ortho, il est parfois difficile de différencier feuillus et résineux d'autant que des feuillus ne perdent pas leurs feuilles en hiver et inversement des conifères perdent leurs épines.
	Données exogènes	Couche ZONE_VEGETATION de la BD TOPO de l'IGN >> Entités « Forêt Mixte, bois » du champ attributaire NATURE. Couche FORET de l'IGN-IFN. En 2014, classification images Landsat 8 et SPOT.

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

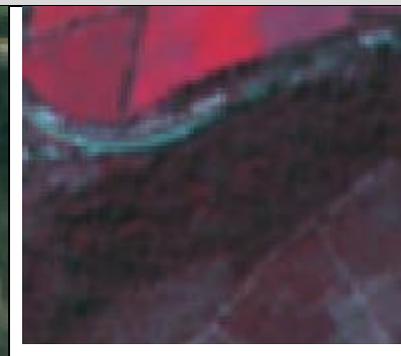


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

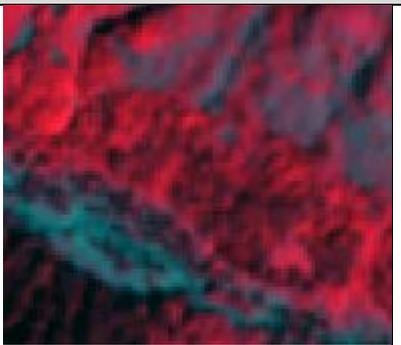


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

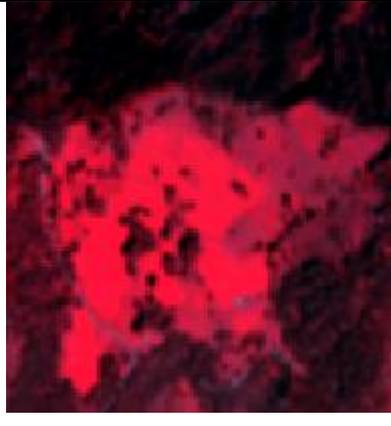
COMMENTAIRES

En classification, la notion de mélange est difficile à traiter, car en dehors d'un réel mélange (non en îlots), c'est une notion d'agencement. Or la classification donne la nature au pixel. Lorsqu'en plus la forêt s'ouvre ou présente de l'hétérogénéité (broussailles, roches, etc.) le traitement de l'information de la classification est presque impossible.

321 – Pelouses et pâturages naturels

Code : 321	Libellé : Pelouses et pâturages naturels	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : CLASSIFICATION Landsat 8 et SPOT
Classes mères :	3- FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS 32 – Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	

EXEMPLE

		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m — PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Herbages de faible productivité. Souvent situés dans des zones accidentées. Comportent souvent des surfaces rocheuses, des ronces et des broussailles. Cette classe est principalement représentée dans les zones pâturées en altitude éloignées des habitations et des cultures, le plus souvent non délimitées (clôture, haie, fossé...).	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	Espace dégagé, relativement homogène et en herbe.
	Contexte	En altitude. Le croisement avec un MNT peut être utile. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par détection des changements par traitement des images SPOT 2014 et 2019, puis PIAO pour les délimiter.
	Confusion, omission	Sol à végétation clairsemée.
	Données exogènes	Couche ZONE_VEGETATION de la BD TOPO de l'IGN >> Entités « Lande ligneuse » du champ attributaire NATURE. Couche FORET de l'IGN-IFN Couche RPG 2019 >> Entités « ESTIVES LANDES, PRAIRIES ».

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m — PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

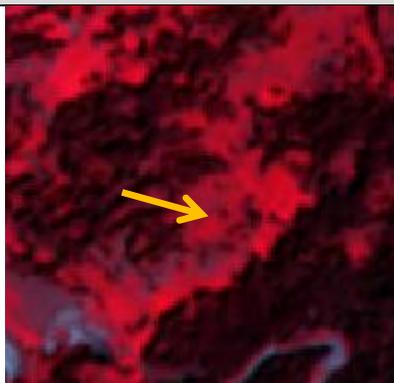


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

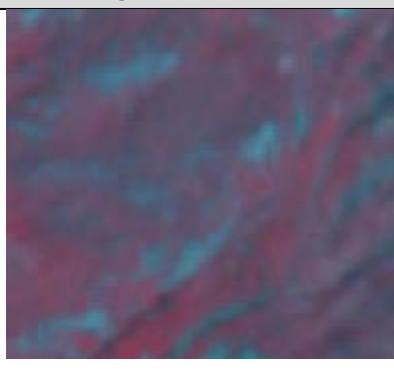


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

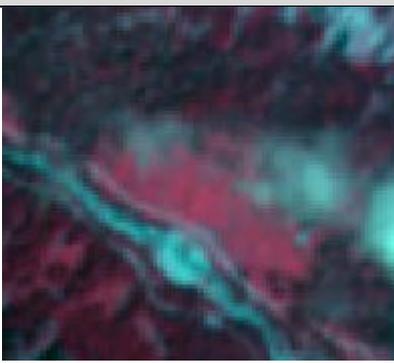


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

Il y a souvent présence d'arbres épars dans ces prairies d'altitude qui forment la transition avec les forêts.

322 – Landes et broussailles

Code : 322	Libellé : Landes et broussailles	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : CLASSIFICATION Landsat 8 et SPOT
Classes mères :	3- FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS 32 – Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	

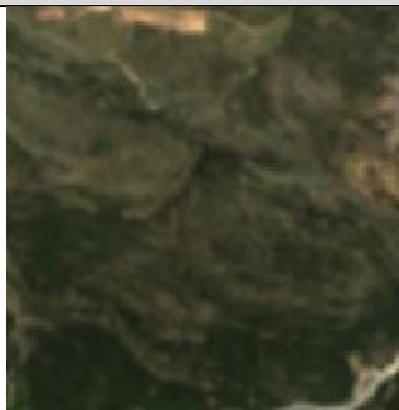
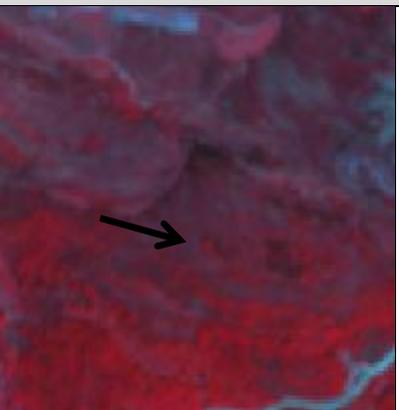
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

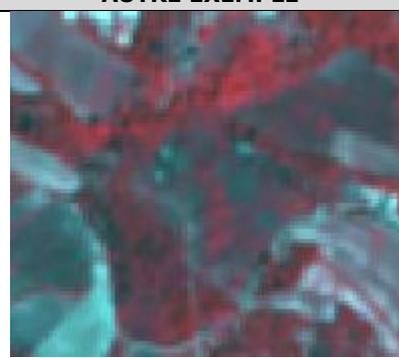
DÉFINITION

Contenu :	Formations végétales basses et fermées composées principalement de buissons et d'arbustes, de compositions floristiques a priori non sclérophylles les distinguant des garrigues.	
Seuils :		
Aide PIAO :	Visuelle	L'utilisation d'une base de données exogène est importante, car il est presque impossible sur des images à cette résolution d'estimer la nature et la hauteur de la composante arborée/arbustive.
	Contexte	L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par détection des changements par traitement des images SPOT 2014 et 2019, puis PIAO pour les délimiter.
	Confusion, omission	Maquis – garrigue. C'est surtout la localisation et la lithologie qui permettent de différencier ces classes.
	Données exogènes	Couche ZONE_VEGÉTATION de la BD TOPO de l'IGN >> Entités « Forêt ouverte, Lande ligneuse » du champ attributaire NATURE. Couche FORET de l'IGN-IFN En 2014, classification images Landsat 8 et SPOT.

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE		
		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE		
		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

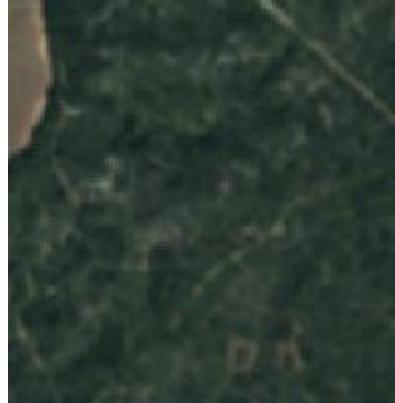
AUTRE EXEMPLE		
		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES
<p>Il est important de relever que même sur la BD Ortho, il est parfois difficile de déterminer si l'on est sur du buissonnant ou de l'arboré. L'IFN donne toujours la priorité à la strate arborée même si elle est très minoritaire. De ce fait, il est difficile de sortir cette classe qui présente une forte hétérogénéité que l'on retrouve sous forme de patchwork de pixels (arboré, herbacé, sol, etc.) dans les classifications.</p>

323 – Maquis et garrigues

Code : 323	Libellé : Maquis et garrigues	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : CLASSIFICATION Landsat 8 et SPOT
Classes mères :	3- FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS 32 – Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	

EXEMPLE

		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m — PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Associations végétales denses composées d'essences arbustives qui couvrent les terrains siliceux acides et calcaires en milieu méditerranéen. Cette formation végétale comporte, en général, des chênes de petite taille, des oléastres, des arbousiers, des lentisques, des genévriers, des bruyères arborescentes et une strate inférieure de cistes et de bruyères basses.	
Seuils :	Quelques arbres isolés peuvent être présents.	
Aide PIAO :	Visuelle	
	Contexte	Les garrigues sont des associations buissonnantes discontinues des plateaux calcaires méditerranéens. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par détection des changements par traitement des images SPOT 2014 et 2019, puis PIAO pour les délimiter.
	Confusion, omission	Forêt ouverte, végétation clairsemée. En classification, la notion d'ouverture est difficile à appréhender, et la confusion avec cette classe peut être importante d'autant que le pourcentage de couvert arboré ou roche n'est pas maîtrisé.
	Données exogènes	Couche ZONE_VEGÉTATION de la BD TOPO de l'IGN >> Entités « Forêt ouverte, Lande ligneuse » du champ attributaire NATURE. Couche FORET de l'IGN-IFN. En 2014 : Classification d'images Landsat 8 et SPOT. Couche géologique.

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m — PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

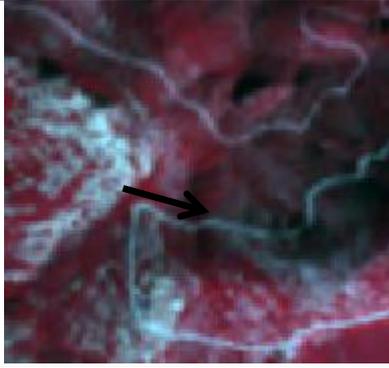


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

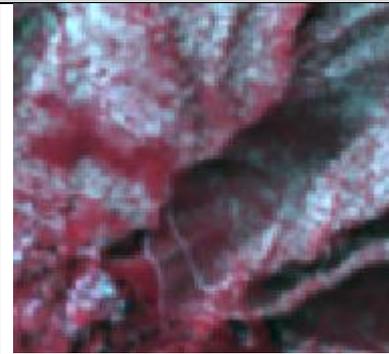


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000

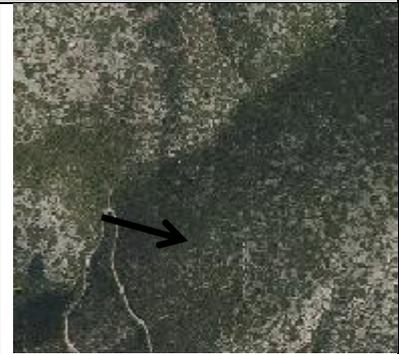


Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

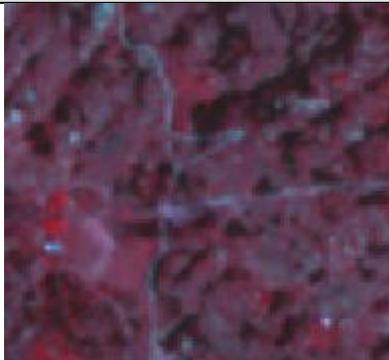


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE

Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE

Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

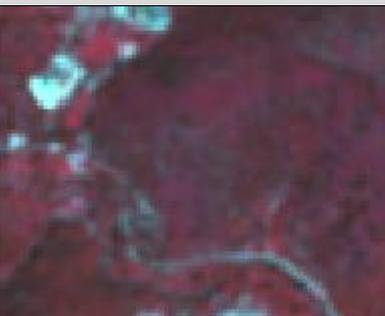


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE

Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

Il est important de relever que même sur la BD Ortho il est parfois difficile de déterminer si l'on est sur du buissonnant ou de l'arboré. L'IFN donne toujours la priorité à la strate arborée même si elle est très minoritaire. De ce fait, il est difficile de sortir cette classe qui présente une forte hétérogénéité que l'on retrouve sous forme de patchwork de pixels (arboré, herbacé, sol, etc.) dans les classifications.

La distinction entre « maquis-garrigue » et « landes et broussailles » est généralement faite dans un second temps par l'utilisation de données géologiques et les données de l'IFN.

324 – Forêt et végétation arbustive en mutation

Code : 324	Libellé : Forêt et végétation arbustive en mutation	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : CLASSIFICATION Landsat 8 et SPOT
Classes mères :	3- FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS 32 – Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	

EXEMPLE : couloirs coupe-feu

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Végétation arbustive ou herbacée avec arbres épars. Formations pouvant résulter de la dégradation de la forêt ou d'une recolonisation/régénération par la forêt suite à un incendie ou une coupe.	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	
	Contexte	On trouve sous cette rubrique, d'une part, les zones soumises à l'érosion ou présentant un état phytosanitaire préoccupant et, d'autre part, les zones en cours de boisement. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par détection des changements par traitement des images SPOT 2014 et 2019, puis PIAO pour les délimiter.
	Confusion, omission	Forêt ouverte. En classification, la notion d'ouverture est difficile à appréhender, et la confusion avec cette classe peut être importante d'autant que le pourcentage de couvert arboré n'est pas maîtrisé.
	Données exogènes	Couche ZONE_VEGETATION de la BD TOPO de l'IGN >> Entités « Forêt ouverte » du champ attributaire NATURE. Couche FORET de l'IGN-IFN.

AUTRE EXEMPLE : recolonisation ancienne carrière

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

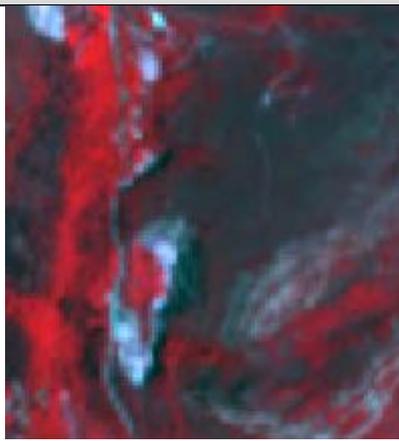


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

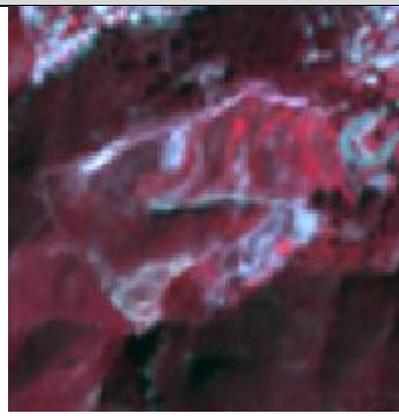


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

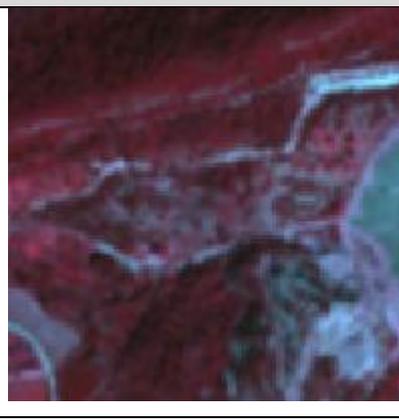


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

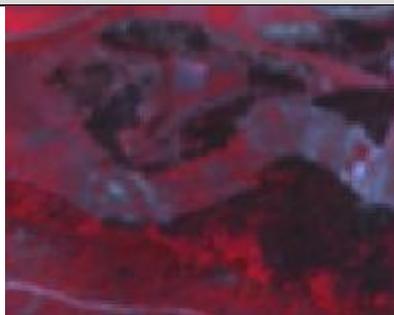


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE

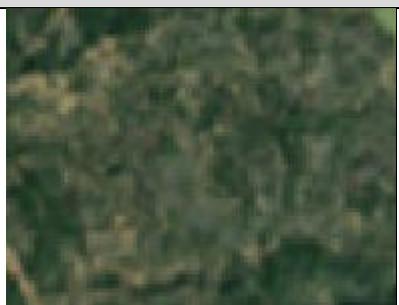


Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

--

331 – Plages, dunes et sable

Code : 331	Libellé : Plages, dunes et sable	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	3- FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	

EXEMPLE



Image SPOT 6 – 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 – 6 m – PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Les plages, les dunes et les étendues de sable ou de galets. Les dunes « grises » fixées par une végétation appartiennent à cette catégorie.	
Exclusion :	Les bancs de sable des fleuves.	
Aide PIAO :	Visuelle	Proximité immédiate de la mer.
	Contexte	Milieux littoraux. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO
	Confusion, omission	Bande côtière rocheuse.
	Données exogènes	Occupation du sol de la Camargue 2011 > champ TYPOLOGIE = Dune embryonnaire, dune végétalisée.

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 – 6 m
Échelle : 1/10 000

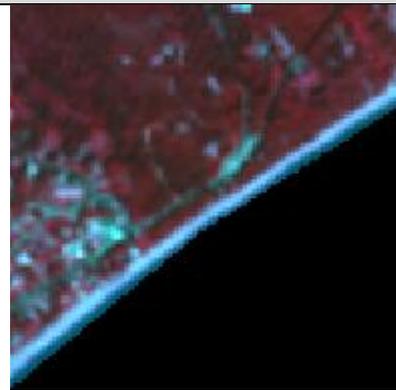


Image SPOT 6 – 6 m – PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

--

332 – Roches et sols nus

Code : 332	Libellé : Roches et sols nus	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : CLASSIFICATION Landsat 8 et SPOT -NDVI
Classes mères :	3- FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	

EXEMPLE



Image SPOT 6 – 6 m
Échelle : 1/10 000

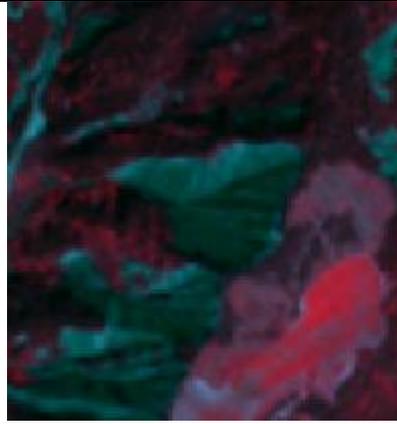


Image SPOT 6 – 6 m – PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Surfaces minérales ou en terre. Pouvant correspondre à des éboulis en montagne, falaises, rochers, affleurements, y compris l'érosion active, les rochers et les platiers situés au-dessus de la laisse de haute mer. Sont également compris les sols nus non végétalisés tels que les pistes de ski ou pistes de circulation en terre battue.	
Exclusion :	Terres en intercultures ou labourées et les zones de dépôts ou de stockage attenantes à un chantier. Plages. Banc sableux ou de graviers dans le lit majeur des rivières.	
Aide PIAO :	Visuelle	Zone sans ou avec peu de végétations sur les bandes infrarouge.
	Contexte	Les sols nus peuvent aussi être des sols récemment défrichés ou des espaces anthropisés non exploités.
	Confusion, omission	En montagne, il est toujours difficile de voir les versants à l'ombre et il est parfois nécessaire d'extrapoler la présence ou non de végétation.
	Données exogènes	Couche FORET de l'IGN-IFN. Classification d'images Landsat 8 et SPOT. 2014 : NDVI sur image Landsat 8 d'été ; 2019 : NDVI sur image Landsat 8 d'été

AUTRE EXEMPLE : affleurement rocheux



Image SPOT 6 – 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 – 6 m – PIR
Échelle : 1/10 000

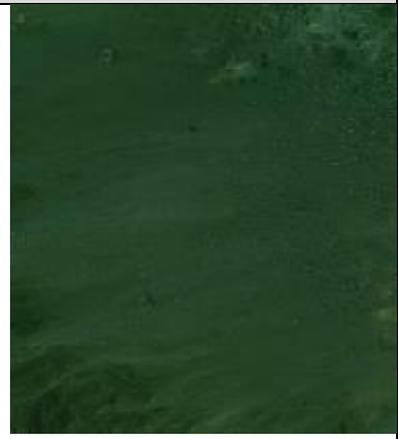


Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : défrichage



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

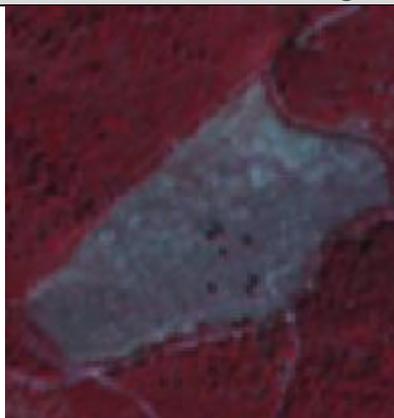


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



BD ORTHO pas à jour

Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

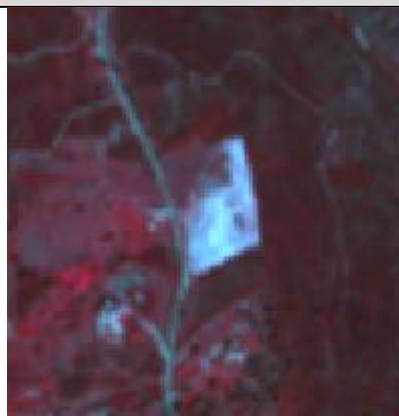


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000

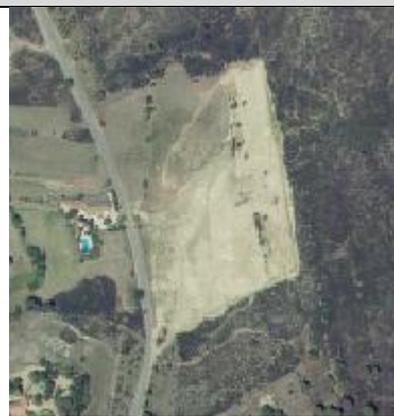


Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : zone d'éboulis



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

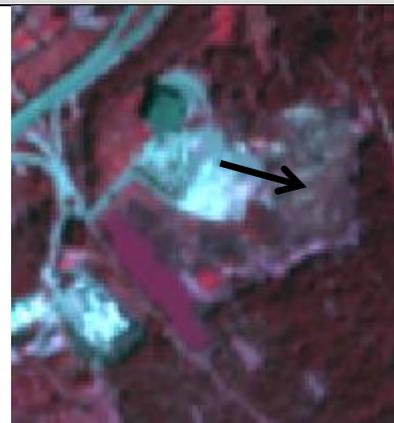


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : défrichage



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

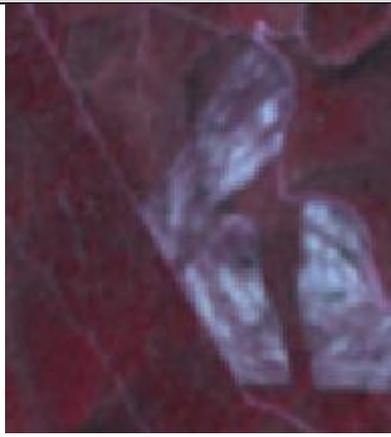


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : affleurement minéral (éboulis ou autre)



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

--

333 – Végétation clairsemée

Code : 333	Libellé : Végétation clairsemée	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : CLASSIFICATION et NDVI sur Landsat 8
Classes mères :	3- FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	

EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

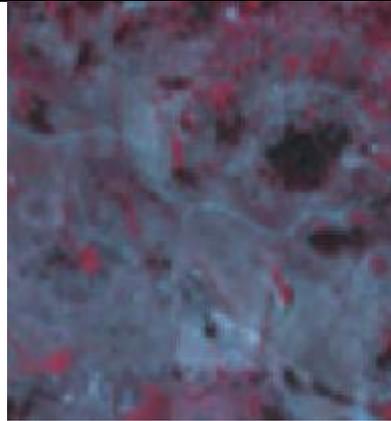


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Surfaces faiblement végétalisées, éparées et caractérisées par une intermittence de sol nu et de végétations réparties de manière hétérogène. Végétation éparse de haute altitude. Entrent également dans cette catégorie les zones d'altitude à végétation clairsemée en raison de phénomènes d'érosion ou de la date tardive de la fonte du couvert neigeux ou glaciaire.	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	Faible proportion de végétation sur les bandes infrarouge.
	Contexte	Le plus souvent présent sur des sols accidentés ou pauvres.
	Confusion, omission	Sol nu notamment parce qu'en hiver la végétation peut disparaître temporairement (surtout en montagne).
	Données exogènes	2014 : NDVI sur image Landsat 8 d'été ; 2019 : NDVI sur image Landsat 8 d'été

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

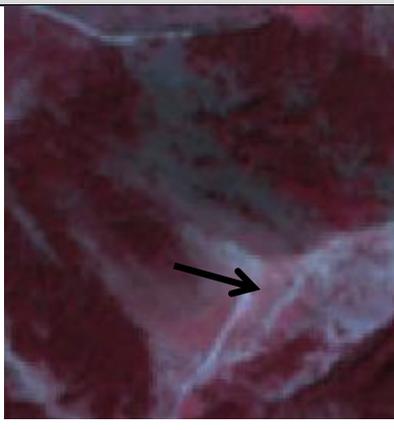
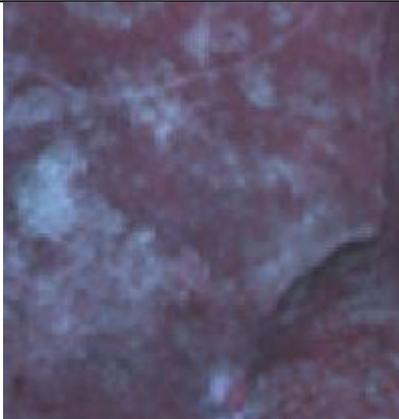


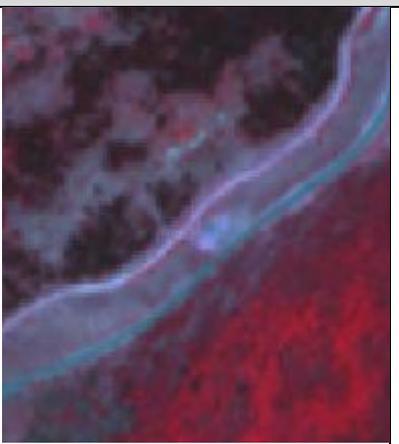
Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

Espace naturel en montagne.

AUTRE EXEMPLE		
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : couloir défriché autour des terrains militaires		
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE		
		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

Beaucoup de terrains correspondent à des terres non naturelles et non exploitées. Ces terrains à l'abandon sont souvent peu végétalisés et entrent dans cette définition.

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

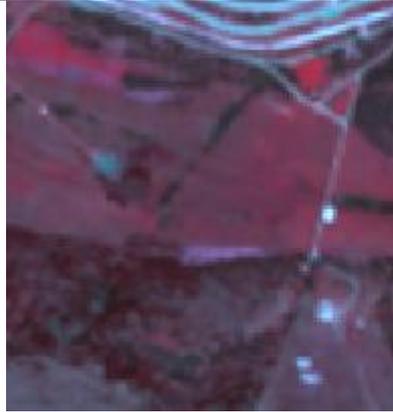


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

Cette classe peut aussi être utilisée pour les zones en herbe entourant certaines installations.

AUTRE EXEMPLE : bord du canal



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

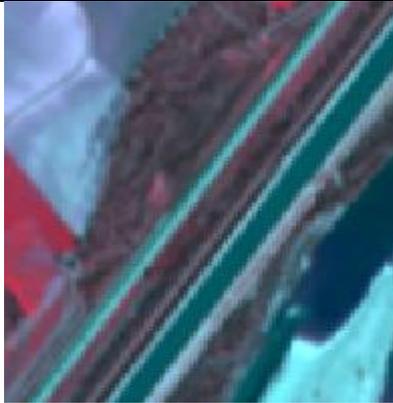


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

Les espaces séparant routes et canaux par exemple peuvent entrer dans cette classe. Ils ne sont ni exploités (sans doute périodiquement entretenus) ni naturels.

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

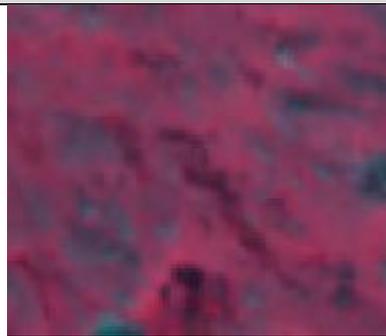


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

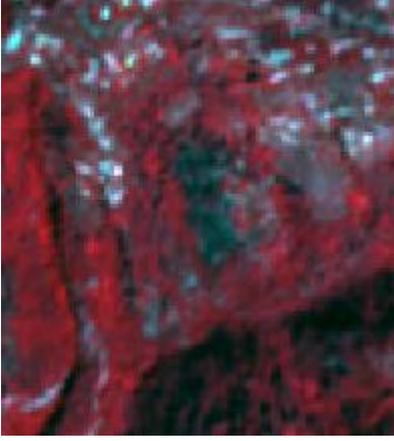
COMMENTAIRES

--

334 - Zones incendiées

Code : 334	Libellé : Zones incendiées	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	3- FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS 33 - Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	

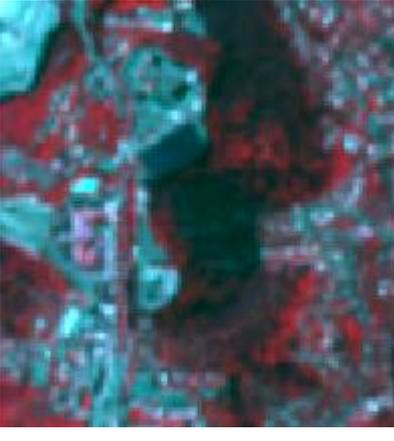
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Zones affectées par des incendies récents.	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	Les matériaux carbonisés sont encore présents et facilement distinguables.
	Contexte	L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par détection des changements par traitement des images SPOT 2014 et 2019, puis PIAO pour les délimiter.
	Confusion, omission	Sols défrichés.

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 - 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 - 6 m - PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

--

335 – Glaciers et neiges éternelles

Code : 335	Libellé : Glaciers et neiges éternelles	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : Seuillage image LANDSAT 8 d'été
Classes mères :	3- FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	

EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Surfaces couvertes par des glaciers ou des neiges éternelles présentes en altitude.	
Exclusion :	Lac gelé.	
Aide PIAO :	Visuelle	Couleur blanche à bleu.
	Contexte	Sommets des Alpes.
	Confusion, omission	Roche nue dans la transition avec la neige.
	Données exogènes	Image LANDSAT 8 d'été.

COMMENTAIRES

Pour des raisons de cohérence, l'année 2019 étant plus enneigée sur les images SPOT/Landsat alors que la tendance naturelle liée au changement climatique est la réduction des surfaces enneigées éternelles, la classe 335 de 2019 n'a pas été modifiée par rapport à 2014.

411 – Marais intérieurs et roselières

Code : 411	Libellé : Marais intérieurs et roselières	
UMC : 3000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	4 – ZONES HUMIDES 41 – Zones humides intérieures	

EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Roselières, jonchères, bras morts de rivières, de zones de divagation de cours d'eau et d'eau stagnante.	
Exclusion :	Zone littorale, prairie humide, ripisylve.	
Seuils :	Distance par rapport à la côte difficile à appréhender pour la distinction intérieur/maritime.	
Aide PIAO :	Visuelle	Terres basses généralement inondées en hiver et plus ou moins saturées d'eau en toute saison. Une teinte brun-orangé est souvent caractéristique de ces milieux.
	Contexte	La présence d'eau n'est pas toujours évidente surtout qu'elle peut être temporaire. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO
	Confusion, omission	Ripisylve le long des grands fleuves à forte divagation.
	Données exogènes	Pour 2014 : Couche SURFACE_EAU de la BD TOPO IGN >> extraction des polygones non rattachés au réseau hydrographique >> tri visuel entre les plans d'eau, les marais, les tourbières.

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : Zone en Camargue



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m — PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : bord du fleuve



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m — PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m — PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

--

412 – Tourbières

Code : 412	Libellé : Tourbières	
UMC : 3000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	4 – ZONES HUMIDES 41 – Zones humides intérieures	

EXEMPLE : tourbière aménagée



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Les tourbières sont des terrains spongieux humides dont le sol est constitué principalement de mousses et de matières végétales décomposées.	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	Couleur brune plus ou moins marquée selon la présence d'eau.
	Contexte	Légère pente ou dépression. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO
	Confusion, omission	Autres zones humides.
	Données exogènes	Pour 2014 : Base de données tourbières en France métropolitaine. SOeS_Tourbieres_2012 Couche SURFACE_EAU de la BD TOPO IGN >> extraction des polygones non rattachés au réseau hydrographique >> tri visuel entre les plans d'eau, les marais, les tourbières.

AUTRE EXEMPLE : tourbière de montagne



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

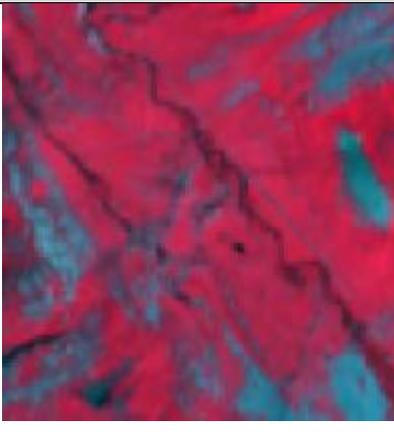


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : tourbière de montagne



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

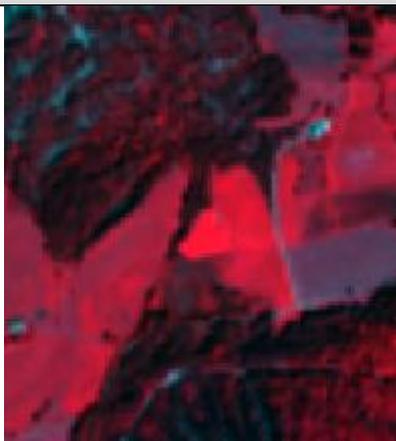


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE, tourbière de basse montagne



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE tourbière de haute altitude



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

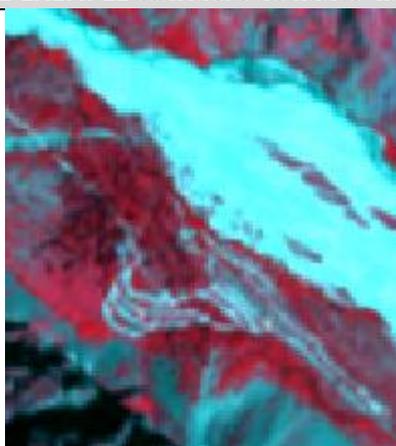


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

Pas de données exogènes en 2019.

413 – Autres zones humides et intérieures

Code : 413	Libellé : Autres zones humides et intérieures	
UMC : 3000 m ²	LMC : 20 m	Traitements :
Classes mères :	4 – ZONES HUMIDES 41 – Zones humides intérieures	

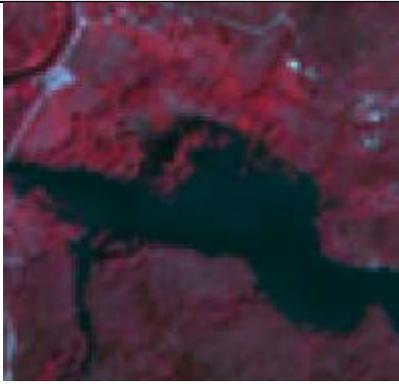
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Cette classe zone humide intérieure permet de caractériser les zones humides non couvertes de roselières et ne présentant pas d'eau. Cela peut correspondre à des zones en herbe, sous couvert forestier ou agricole.	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	Zone avec végétation souvent plus active, traces sombres.
	Contexte	Proximité de zones en eau ou dépressions. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO
	Confusion, omission	
	Données exogènes	Pour 2014 : Couche SURFACE_EAU de la BD TOPO IGN >> extraction des polygones non rattachés au réseau hydrographique >> tri visuel entre les plans d'eau, les marais, les tourbières. Occupation du sol de la Camargue 2011.

AUTRE EXEMPLE : zone humide en fond de vallée à proximité d'un cours d'eau

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : bord de rivière



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : bord de lac



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : marais arboré



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

Il existe des zones humides arborées qui ne sont pas des ripisylves.

AUTRE EXEMPLE : zone humide en Camargue

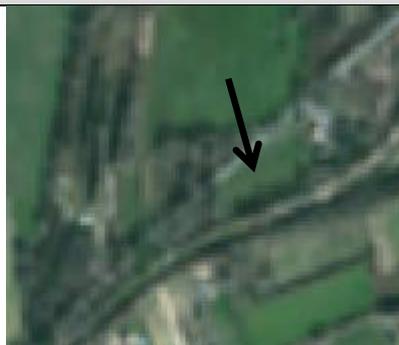


Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : zone humide en Camargue



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : zone humide en Camargue

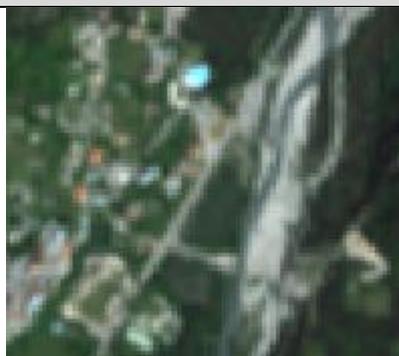


Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



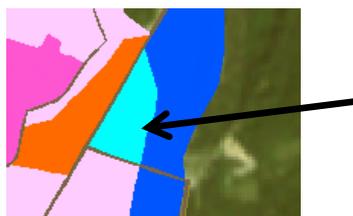
Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

Note : le squelette routier et hydrographique délimite parfois des parcelles naturelles ou agricoles d'une UMC < 25 000. L'utilisation de cette classe permet alors souvent de régler le problème d'autant que ces zones sont généralement humides.



421 – Marais maritimes

Code : 421	Libellé : Marais maritimes	
UMC : 3000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	4 – ZONES HUMIDES 42 – Zones humides maritimes	

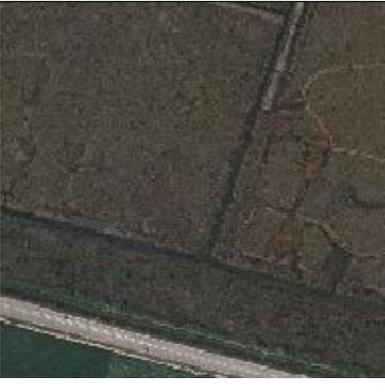
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Terres basses avec végétation, susceptibles d'inondation par les eaux de mer souvent en voie de colmatage, colonisées petit à petit par des plantes halophiles. Figurent dans ce poste les marais de Camargue recevant des eaux saumâtres.	
Seuils :	Le caractère saumâtre n'est pas évident sans informations exogènes.	
Aide PIAO :	Visuelle	
	Contexte	Terres basses sur frange littorale. L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO
	Confusion, omission	Marais intérieur (eau douce).
	Données exogènes	Pour 2014 : Couche SURFACE_EAU de la BD TOPO IGN >> extraction des polygones non rattachés au réseau hydrographique >> tri visuel entre les plans d'eau, les marais, les tourbières. Occupation du sol de la Camargue 2011 > champ TYPOLOGIE = Marais ouverts, Sansouire basse, Sansouire haute, Jonchaie, Roselières.

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

--

422 – Marais salants

Code : 422	Libellé : Marais salants	
UMC : 3000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	4 – ZONES HUMIDES 42 – Zones humides maritimes	

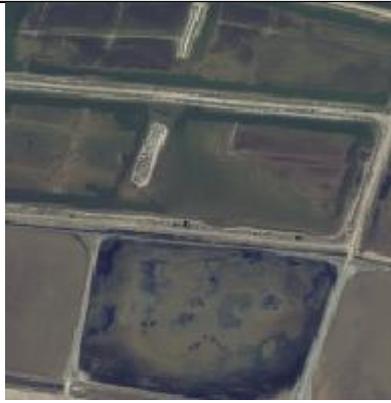
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Salines actives (tables salantes) ou en voie d'abandon. Parties des marais maritimes mises en exploitation pour la production de sel par évaporation, nettement discernables du reste des marais par leur parcellaire d'exploitation, leur système de digues.	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	Couleur rougeâtre.
	Contexte	L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO
	Confusion, omission	De très nombreuses exploitations sont maintenant utilisées pour l'ostréiculture (claires) ou l'aquaculture (réservoirs à poissons) ou bien sont abandonnées. Les marais abandonnés depuis longtemps et envahis par la végétation sont à classer en zones humides.
	Données exogènes	Pour 2014 : Couche SURFACE_EAU de la BD TOPO IGN >> extraction des polygones non rattachés au réseau hydrographique >> tri visuel entre les plans d'eau, les marais, les tourbières. Pour 2014 : Occupation du sol de la Camargue 2011 > champ TYPOLOGIE = Lagunes de préconcentration, Tables saunantes.

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

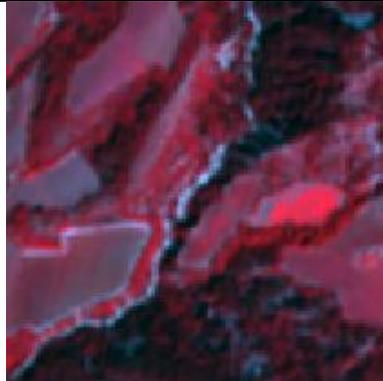
COMMENTAIRES

--

511 – Cours et voies d'eau

Code : 511	Libellé : Cours et voies d'eau	
UMC : 5000 m ²	LMC : 20 m	Traitements : Zone tampon sur RH BD TOPO
Classes mères :	5 – SURFACES D'EAU 51 – Eaux continentales	

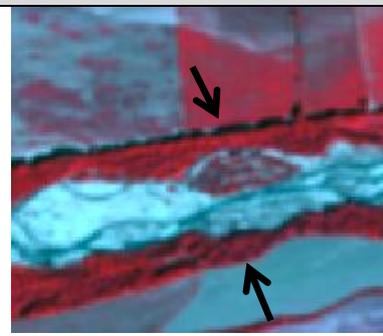
EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Les cours d'eau naturels ou artificiels qui servent de chenal d'écoulement des eaux, y compris les canaux et leurs abords (ripisylves).	
Exclusion :	Les parties souterraines.	
Seuils :	La largeur minimale n'est pas respectée si elle crée une discontinuité (interruptions) dans les éléments linéaires.	
Aide PIAO :	Visuelle	Couleur très variable.
	Confusion, omission	Routes en montagne surtout si le cours d'eau est sec.
Données exogènes	Couche TRONCON_COURS_EAU de la BD TOPO IGN >> extraction selon les champs ARTIF et FICTIF pour écarter les tronçons artificiels. >> extraction des cours d'eau dont le tracé correspond aux niveaux 6 à 2 de la hiérarchisation de Strahler. Puis, génération d'une zone tampon à largeur adaptative. Couche SURFACE_EAU de la BD TOPO IGN >> rattachement des surfaces en eau recoupant la zone tampon du réseau hydrographique. Couche CANALISATION_EAU de la BD TOPO IGN. Un recouplement de l'OCS 2014 et de ces couches permet d'identifier les évolutions de 2019.	

AUTRE EXEMPLE : rivière – sédiments - ripisylve

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : rivière + ripisylve



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

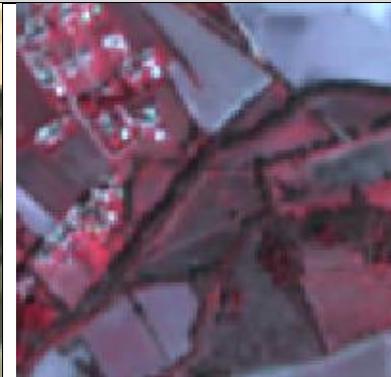


Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : canal



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

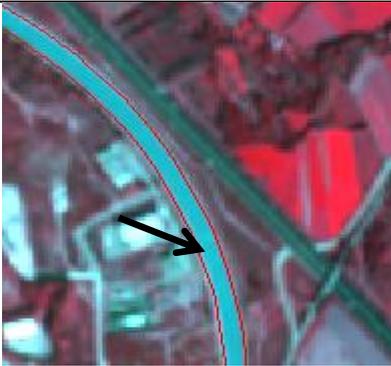


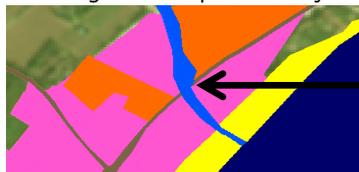
Image SPOT 6 - 6 m - PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

COMMENTAIRES

Le réseau routier est prioritaire sur le réseau hydrographique. En de rares exceptions, la règle a été inversée afin de garder de petits tronçons de cours d'eau < UMC et ainsi de préserver la continuité.



Si on privilégie la route, le tronçon hydrographique au sud est inférieur à son UMC.

512 – Plans d'eau

Code : 512	Libellé : Plans d'eau	
UMC : 5000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	5 – SURFACES D'EAU 51 – Eaux continentales	

EXEMPLE



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

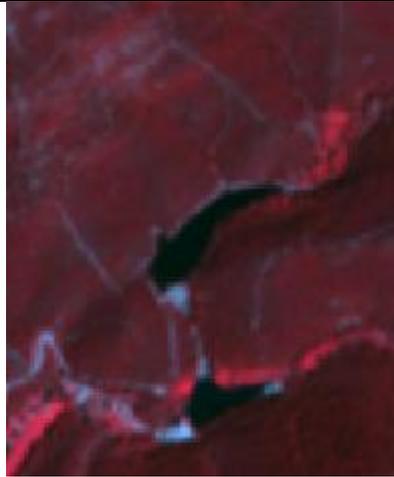


Image SPOT 6 - 6 m — PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Étendues d'eau, naturelles ou artificielles pouvant être continental ou maritime.	
Exclusion :		
Seuils :		
Aide PIAO :	Visuelle	Surface bleu, marron, vert sur les images visibles.
	Contexte	
	Confusion, omission	Prairie sauf si on contrôle avec une image IR.
	Données exogènes	Couche SURFACE_EAU de la BD TOPO IGN >> extraction des polygones non rattachés au réseau hydrographique >> tri visuel entre les plans d'eau, les marais, les tourbières.

AUTRE EXEMPLE : bassin



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

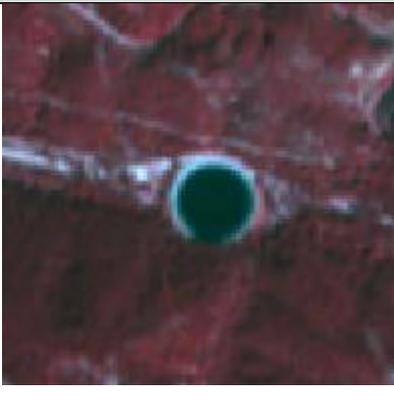


Image SPOT 6 - 6 m — PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : Grande surface en eau temporaire sur BD Ortho



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

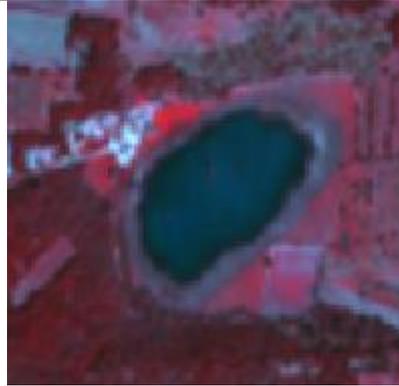


Image SPOT 6 - 6 m — PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : Surface en eau sous la neige sur SPOT



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000



Image SPOT 6 - 6 m — PIR
Échelle : 1/10 000

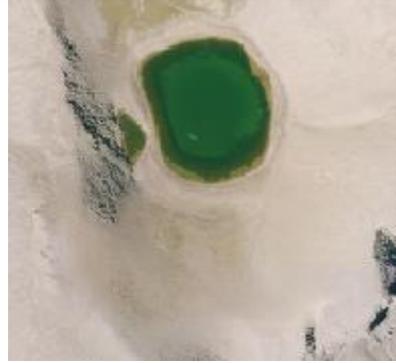


Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

AUTRE EXEMPLE : Retenues au bord du fleuve



Image SPOT 6 - 6 m
Échelle : 1/10 000

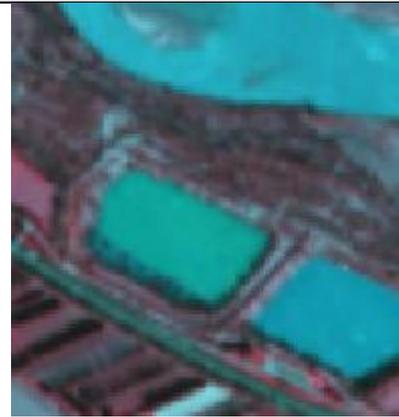


Image SPOT 6 - 6 m — PIR
Échelle : 1/10 000



Image aérienne - 0.5 m
Échelle : 1/5000

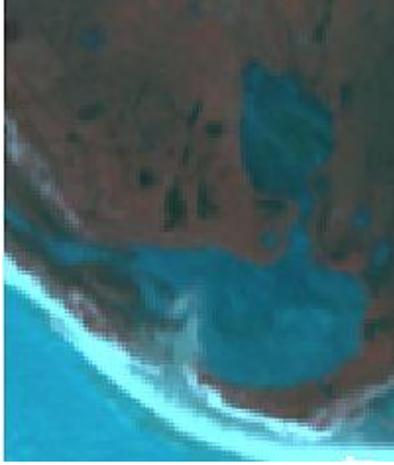
COMMENTAIRES

Un contrôle visuel des évolutions par rapport à 2014 a été fait pour 2019.

521 – Lagunes littorales

Code : 521	Libellé : Lagunes littorales	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements :
Classes mères :	5 – SURFACES D'EAU 52 – Eaux maritimes	

EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Contenu :	Étendues d'eau salée ou saumâtre, séparées de la mer par des avancées de terre ou autres topographies similaires. Ces surfaces en eau peuvent être mises en communication avec la mer à certains endroits ponctuels soit de façon permanente, soit de façon périodique à certains moments de l'année.	
Exclusion :		
Aide PIAO :	Visuelle	
	Contexte	L'évolution de 2014 vers 2019 s'est faite par PIAO
	Confusion, omission	Plan d'eau, marais maritime.
	Données exogènes	

AUTRE EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

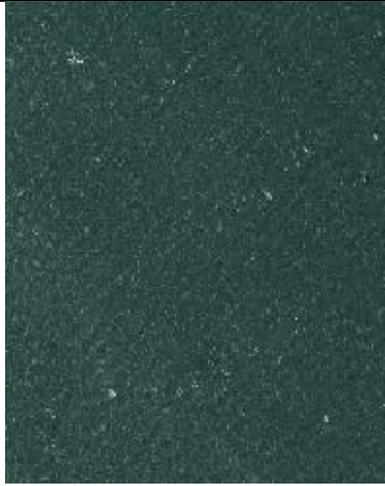
COMMENTAIRES

Un contrôle visuel des évolutions par rapport à 2014 a été fait pour 2019.

523 – Mers et Océans

Code : 523	Libellé : Mers et Océans	
UMC : 5 000 m ²	LMC : 40 m	Traitements : buffer de 5 km sur le trait de côte
Classes mères :	5 – SURFACES D'EAU 52 – Eaux maritimes	

EXEMPLE

		
Image SPOT 6 – 6 m Échelle : 1/10 000	Image SPOT 6 – 6 m – PIR Échelle : 1/10 000	Image aérienne - 0.5 m Échelle : 1/5000

DÉFINITION

Bande maritime intégrant une partie de la mer Méditerranée.		
Contenu :	Mer et îles < UMC de 5000 m ² .	
Exclusion :	Aucune	
Aide PIAO :	Visuelle	Uniquement, surface en eau.

COMMENTAIRES

Un contrôle visuel des évolutions de trait de côte par rapport à 2014.